

RAPPORT  
ANNUEL  
D'ACTIVITÉ  
DASTRI  
**2016**



VOUS TRIEZ  
NOUS COLLECTONS

**AES** Accidents d'Exposition au Sang

**AMF** Association des Maires de France

**ARS** Agences Régionales de Santé

**BAA** Boîtes à Aiguilles : contenants distribués gratuitement aux patients pour qu'ils stockent leurs déchets de soins perforants

**CNOP** Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

**CNR** Conseil National du Recyclage

**CFREP** Commission des Filières de Responsabilité Élargie des Producteurs. Instance de gouvernance qui remplace la Commission d'Harmonisation et de Médiation des Filières (CHMF) et l'ensemble des commissions consultatives d'agrément.

**DASRI** Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

**DASRI PAT** Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux des Patients en Auto-Traitement

**DASRI PAT PCT** Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux des Patients en Auto-Traitement Piquants, Coupants Tranchants

**DGS** Direction Générale de la Santé

**DM** Dispositifs Médicaux, tels que seringues, aiguilles, cathéters...

**FFD** Fédération Française des Diabétiques

**MEEM** Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

**OPCT** Opérateurs de Collecte et de Traitement

**PAT** Patient en Auto-Traitement : personne qui s'administre un traitement médical et/ou réalise de l'auto-surveillance hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé (médecin, infirmière...).

**PCT** Piquants, Coupants, Tranchants : appellation des déchets d'activité de soins perforants

**PDC** Points de collecte : points du réseau DASTRI où les patients doivent déposer leurs boîtes à aiguilles pleines

**REP** Responsabilité Élargie du Producteur : concept qui découle du principe du pollueur-payeur, au nom duquel un producteur ou distributeur est responsable de la prise en charge, notamment financière, des déchets résultant de l'usage des produits qu'il a mis sur le marché.

**REP DASRI PAT** désigne la filière mise en place concernant la collecte et le traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux des patients en auto-traitement

**UCD** Unité Commune de Dispensation : désigne les solutions médicamenteuses conduisant à une injection

**UDM** Unité de Dispositif Médical



<u>02</u>	glossaire
<u>04</u>	message du président
<u>05</u>	message de la déléguée générale
<u>06</u>	premier agrément 2013-2016 : les faits et les chiffres
	<u>PREMIÈRE PARTIE</u>
<u>12</u>	un enjeu de santé publique
	<u>DEUXIÈME PARTIE</u>
<u>20</u>	trier, collecter, traiter
	<u>TROISIÈME PARTIE</u>
<u>34</u>	informer, sensibiliser, convaincre
<u>40</u>	l'équipe et la gouvernance
<u>42</u>	données financières 2016

Mission accomplie !

**Mission accomplie, d'abord, parce qu'en quatre ans, nous avons atteint tous les objectifs qui nous avaient été fixés** par les pouvoirs publics. Nous avons mis en place une filière REP atypique, gratuite pour les patients et saluée par tous, conçue autour du concept de « protection pour tous ». Protection pour les patients qui, avec les boîtes à aiguilles DASTRI facilement accessibles sur l'ensemble du territoire, disposent d'un contenant sécurisé pour stocker leur déchets perforants. Protection pour les pharmaciens qui sont parties prenantes du réseau de proximité, en métropole comme en outremer. Protection pour les agents des centres de tri des déchets ménagers qui ne doivent pas être exposés, dans leur travail, à des accidents dus à la présence d'aiguilles et de seringues.

Ce défi, nous l'avons relevé grâce à l'implication de toutes les parties concernées et au travail de l'équipe DASTRI que je souhaite remercier, au nom de tous les adhérents, pour son investissement et son enthousiasme sans faille durant ce premier agrément.

**Mission accomplie, ensuite, car l'arrêté du 24 juin 2016 acte la participation de notre éco-organisme** en tant que membre de la formation transversale de la Commission des filières REP. DASTRI fait ainsi partie des huit éco-organismes représentés – sur la vingtaine que compte le système des filières REP à la française –, ce qui nous permettra de faire entendre les spécificités des filières santé au sein de cette instance.

**Mission accomplie, enfin, car le 27 décembre 2016 DASTRI a été ré-agréé pour six ans.** Fondé sur le principe d'une concertation qui associe toutes les parties prenantes sous le pilotage des pouvoirs publics, le processus d'agrément est une procédure longue et complexe qui nous a mobilisés durant toute l'année 2016. Il nous appartient désormais de poursuivre le chemin parcouru depuis 2013, dans le cadre du nouveau cahier des charges et dans des conditions financières acceptables pour les adhérents, ce qui suppose d'apporter des réponses à plusieurs problématiques complexes :

- comment concilier logique sanitaire et logique environnementale ? La première conduit au maintien d'une collecte trimestrielle, là où la seconde vise à massifier les flux et donc incite à optimiser la collecte en fonction des volumes et non des délais.
- comment adapter la filière à l'arrivée sur le marché des DASRI complexes (DASRI associant perforant, composant électronique et pile), voire à d'autres périmètres imposés (autotests), dans le respect des normes sanitaires et environnementales ?
- comment progresser en matière d'écoconception et d'économie circulaire, au regard des spécificités et des contraintes de cette filière atypique ?

Tels sont quelques-uns des défis du deuxième agrément. Les industriels de santé, conscients de leurs responsabilités, et l'équipe DASTRI sont prêts à s'investir pour les relever avec le concours de toutes les parties prenantes concernées.



Poursuivre le chemin parcouru depuis 2013 suppose d'apporter des réponses à plusieurs problématiques complexes



Antoine Audry  
**PRÉSIDENT DE DASTRI**



Laurence Bouret  
**DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DE DASTRI**



L'enjeu principal  
 du deuxième  
 agrément :  
 atteindre le taux  
 de collecte  
 de 80 % tout  
 en lissant  
 les disparités  
 régionales



Faire parler les chiffres, quatre ans après le démarrage de la filière REP DASRI, permet de mesurer les résultats atteints à l'issue de notre premier agrément :

- plus de 7 millions de boîtes à aiguilles distribuées aux 22 000 pharmacies d'officine. Et un rythme annuel de commandes et de production désormais supérieur à 2 millions de boîtes.

- une boîte jaune à couvercle vert plébiscitée par 77 % des patients. La boîte DASTRI s'est imposée, même si certains patients doivent encore modifier leurs comportements.

- 77 %, c'est également le pourcentage du gisement national estimé, collecté et traité en 2016 outremer inclus. Soit 15 points au-dessus des objectifs qui nous avaient été fixés.

- près de 16 000 points de collecte à disposition des patients.

Un réseau trois fois plus dense que le minimum de 5 000 PDC exigé lors de la première période d'agrément.

- une gestion maîtrisée : le coût global de la filière a baissé de près de 20 % au regard du budget prévisionnel annuel estimé en début d'agrément.

Merci aux entreprises adhérentes, aux patients, aux pharmaciens, et à tous ceux dont l'engagement a d'ores et déjà permis de franchir une étape essentielle au regard de cet enjeu de santé publique.

Fort de cet acquis, l'enjeu principal du deuxième agrément sera d'atteindre un taux de collecte fixé désormais à 80 % tout en lissant les disparités régionales. Après quatre années de croissance rapide, la progression du taux de collecte va désormais se gagner pied à pied, en activant des leviers encore peu utilisés jusqu'à ce jour ou susceptibles d'être systématisés, et en opérant au plus près des territoires.

Du fait de l'extension du périmètre à une nouvelle catégorie de bénéficiaires, il conviendra également, tout en maintenant dans la durée l'effort et la contribution de tous ceux qui sont déjà mobilisés, de faire connaître le dispositif, sa légitimité et ses modalités pratiques à ceux qui en ignorent l'existence ou n'ont pas encore adhéré.

Lors de ce second agrément, DASTRI entend apporter sa pleine contribution aux réflexions concernant l'évolution des filières REP à la française, dans le cadre de démarches innovantes au service des patients et en valorisant l'engagement des industriels confrontés à des problématiques de gestion des déchets toujours plus complexes.

2013•2016  
PREMIER AGRÉMENT

LES FAITS  
ET LES  
CHIFFRES



## 41

C'est le nombre d'adhérents de DASTRI au démarrage de cette nouvelle filière REP. Fabricants de dispositifs médicaux et entreprises du médicament financent la filière à 100 %, sans aucune répercussion pour les patients ; un cas atypique dans le système des filières REP à la française.

## BOÎTE À AIGUILLES

C'est en mai 2013, soit seulement cinq mois après avoir été agréé, que DASTRI commence la distribution des boîtes à aiguilles (BAA). Produites par les deux fabricants sélectionnés sur appel d'offres et disponibles dans toutes les pharmacies de métropole et d'outremer – soit plus de 22 000 officines –, les BAA sont remises gratuitement aux patients sur simple présentation d'une ordonnance, afin qu'ils puissent y stocker leurs déchets de soins perforants. Les boîtes jaunes à couvercle vert deviennent ainsi l'emblème de la filière.



## PHARMACIENS

Les pharmaciens d'officine jouent un rôle clé dans la filière. Points de passage obligés – puisqu'ils délivrent les produits aux patients –, ils ont pour mission, en application de la réglementation, de distribuer gratuitement les boîtes et de prodiguer des conseils d'utilisation aux patients. En revanche, leur intégration dans le réseau DASTRI, en tant que point de collecte, repose sur une adhésion volontaire.

## AOÛT 2013 : L'OUTIL DE GÉOLOCALISATION EST EN LIGNE

Où trouver le point de collecte le plus proche pour y déposer sa boîte à aiguilles ? Question essentielle : de la simplicité du geste de tri dépend l'efficacité de la collecte. En ligne sur le site de DASTRI dès l'été 2013, l'outil de géolocalisation est mis à jour en temps réel. Fin 2016, il référençait les coordonnées de plus de 15 800 points de collecte.





### 15 NOVEMBRE 2013 ACCORD DE CONSENSUS TRIPARTITE

À l'issue d'une concertation de plusieurs mois entre ministères (Santé et Environnement), représentants des pharmaciens (syndicats et ordre) et DASTRI, un accord est trouvé concernant les modalités d'évolution du réseau de points de collecte. Initialement conçu comme devant être configuré sur 5 000 points (1 PDC tous les 15 km, 1 pour 50 000 habitants), celui-ci sera réévalué une fois par an, en statuant sur les demandes d'adhésion enregistrées par l'éco-organisme dans l'intervalle. En contrepartie, DASTRI est autorisé à collecter sur une base trimestrielle. Cet accord permet de satisfaire les attentes des pharmaciens tout en respectant les équilibres économiques validés par les adhérents (60 000 enlèvements par an).

### OPÉRATEURS DE COLLECTE LE CHOIX DE L'ANCRAGE LOCAL

Chargés d'enlever, dans les points de collecte, les boîtes à aiguilles rapportées par les patients, puis d'assurer l'acheminement vers une installation appropriée, 22 opérateurs sont sélectionnés par DASTRI sur appel d'offres au cours de la première année d'agrément. Trois critères ont prévalu dans le choix : la pluralité des acteurs et la proximité, notamment pour des raisons environnementales, la qualité – car la réglementation en matière de DASRI est stricte –, et le coût, la collecte et le traitement étant le premier poste de dépense de la filière.



1 117 080

### 1 117 080

C'est le nombre de boîtes à aiguilles distribuées par DASTRI aux pharmacies dès la première année. Avec la montée en puissance de la filière, ce chiffre augmentera au cours des années suivantes. Pour atteindre un total de plus de 7 millions de boîtes distribuées sur la durée du premier agrément.

### 11 899

Première extension du réseau DASTRI au printemps 2014. La Commission Consultative d'Agrément, qui se réunit le 10 avril en présence des ministères et de l'ensemble des parties prenantes concernées, valide l'intégration de toutes les pharmacies ayant postulé pour devenir point de collecte. Près de 12 000 PDC sont alors au service des patients sur l'ensemble du territoire.

11 899

**DASTRI**







### TOUS EN BOÎTE !

Première campagne de publicité grand public initiée par l'éco-organisme en novembre 2014, Tous en Boîte est une communication multicanal qui mobilise TV, radio et digital et s'appuie sur des animations locales orchestrées par les bénévoles des associations de patients adhérentes à la Fédération Française des Diabétiques (FFD). Le mot d'ordre ? Imposer la boîte DASTRI comme le seul contenant de stockage des déchets perforants des patients en auto-traitement.

### SEPTEMBRE 2014 1<sup>re</sup> ENQUÊTE IFOP PATIENTS ET PHARMACIENS

Que font les patients en auto-traitement de leurs déchets perforants ? Ont-ils identifié les boîtes jaunes à couvercle vert ? Vont-ils jusqu'au bout du geste de tri ? Comment les pharmaciens s'inscrivent-ils dans le dispositif ? Pour le savoir, DASTRI crée avec l'IFOP un baromètre qui s'appuie sur deux enquêtes annuelles : Patients et Pharmaciens.



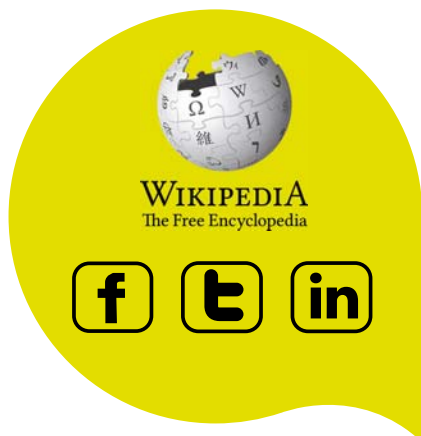
### 38 %

À l'issue de la première année complète de fonctionnement de la filière, le taux de collecte est, en moyenne nationale, de 38 % du gisement estimé de déchets en 2014. Un résultat encourageant et une progression significative comparée au taux 2013 (9 %).

### SEPTEMBRE 2015 EXTENSION DE LA FILIÈRE AUX AUTOTESTS VIH

Réclamée par les associations de patients depuis plusieurs années, la commercialisation des autotests VIH génère la production de déchets assimilés à des DASRI perforants, l'autopiqueur. Par dérogation à son agrément de fin 2012 - car l'autotest est un produit de diagnostic et non un produit de soins - et à la demande des pouvoirs publics, DASTRI accepte de collecter ces déchets.





## MARS 2016 DASTRI SE LANCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Après Wikipedia début janvier, la communication de l'éco-organisme franchit une nouvelle étape en s'élargissant à Twitter, Facebook et LinkedIn. L'opportunité pour DASTRI de rappeler à l'ensemble de ses parties prenantes les fondamentaux de la filière et de partager les temps forts de son actualité. Fin 2016, le fil twitter comptait près de 1 800 followers.

## 2<sup>e</sup> CAMPAGNE DASTRI FOCUS SUR L'ÎLE-DE-FRANCE

En 2015 comme en 2014, la journée mondiale du diabète est le point d'ancrage de la campagne de publicité grand public de DASTRI. Pour cette seconde édition, l'éco-organisme concentre son achat média sur l'Île-de-France, une région où le taux de collecte était inférieur de moitié à la moyenne nationale en 2014. Via le réseau METROBUS, DASTRI s'invite dans une cinquantaine de stations du métro parisien et sur les flancs de 2 200 bus, soit la moitié des 4 400 bus circulant en Île-de-France. Avec deux messages : « *Trier ses DASRI, c'est responsable ; ensemble, on en est capable* » et « *Trier nos DASRI, c'est gratuit et ça n'a pas de prix* ».



**3**  
Hypercholestérolémie, arthrite juvénile idiopathique systémique, arthrite goutteuse : en mai 2016, trois nouvelles pathologies rejoignent la liste des 18 pathologies qui entrent dans le champ de la filière REP DASRI PAT.

## LA BAA CHANGE DE LOOK

Désormais les boîtes jaunes à couvercle vert parlent aux patients ! Schémas et pictogrammes intégrés dans le corps de la boîte ont pour mission de rappeler les consignes essentielles au bon fonctionnement de la filière : que mettre dans sa boîte ? Comment fermer sa boîte ? Où rapporter sa boîte ?



15 826

### 15 826

C'est le nombre de points de collecte que compte le réseau DASTRI fin 2016. Depuis la première extension du réseau en 2014, ce sont donc près de 4 000 nouveaux PDC qui ont rejoint le réseau, au service des patients. Cette croissance significative (+ 33 % vs avril 2014) résulte d'un double mouvement :

- intégration une fois par an, en application de la procédure actée en novembre 2013, des pharmacies ayant fait acte de candidature depuis la précédente extension du réseau : 1 603 en avril 2015, 941 en avril 2016 ;
- intégration des pharmacies volontaires au fil de l'eau dans les régions où le taux de collecte est sensiblement inférieur à la moyenne nationale, principalement en Île-de-France.

## POUR TRIER CE QUI PIQUE, CES BOÎTES SONT SYSTÉMATIQUES

L'Île-de-France est de nouveau l'une des priorités de la troisième campagne de publicité grand public de DASTRI. Cette fois, l'achat média privilégie l'affichage sur 57 faces réparties aux portes de Paris. Auquel s'ajoute une opération de street marketing - la distribution de dépliant sur 42 stations de métro -, couplée avec une insertion pleine page dans 20 minutes Grand Paris.



77%

### 77 %

À la fin du premier agrément, le taux de collecte est de 77 % en moyenne nationale. Soit un doublement en deux ans (38 % en 2014) et une performance sensiblement supérieure à l'objectif de 60 % fixé par les pouvoirs publics.

### DÉCEMBRE 2016

## DASTRI EST RÉ-AGRÉÉ POUR SIX ANS

Fin septembre, en réponse au cahier des charges, l'éco-organisme expose en 10 chapitres et 52 annexes la façon dont il entend poursuivre, de 2017 à 2022, l'action engagée depuis quatre ans. Après deux auditions et des échanges approfondis avec les pouvoirs publics, la procédure, engagée fin 2015, s'achève le 27 décembre 2016. DASTRI est ré-agréé pour six ans !





## PREMIÈRE PARTIE

# UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

Avec la filière REP DASRI PAT, la France s'est dotée d'un modèle réellement atypique dans le paysage des filières REP à la française et sans équivalent dans le monde. En répondant à une finalité avant tout sanitaire – soustraire les déchets perforants du circuit des déchets ménagers, et parfois même des déchets recyclables, où ils peuvent provoquer des blessures –, elle apporte un réel service aux patients : un dispositif simple, sécurisé et gratuit pour gérer leurs DASRI, qui leur facilite la vie.



### **Les textes de référence en matière de DASRI PAT PCT**

- Article L541-10 du Code de l'environnement, modifié par l'Ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 - art. 8 et la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire
- Article L541-10-2 du Code de l'environnement, modifié par la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire
- Article 30 du projet de loi de finances pour 2009, qui introduit des dispositions inscrites désormais dans l'article L.4211-2-1 du Code de la santé publique
- Article 187 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Loi Grenelle 2
- Article L.4211-2-1 du Code de la santé publique modifié par la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire
- Décret n° 2010-1263 du 22 octobre 2010 relatif à l'élimination des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement
- Décret n° 2011-763 du 28 juin 2011 relatif à la gestion des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement
- Arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R.1335-8-1 du Code de la santé publique, la liste des pathologies
- Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2012 définissant le cahier des charges de la filière REP pour la gestion des DASRI perforants des patients en auto-traitement
- Arrêté du 12 décembre 2012 publié au Journal officiel du 30 décembre 2012 portant agrément de l'association DASTRI ayant pour objet d'enlever et de traiter les déchets d'activité de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement en application des articles R.1335-8-7 à R.1335-8-11 du Code de la santé publique
- Décret du 2 juillet 2014 relatif aux contrôles périodiques et aux sanctions prévus à l'article L.541-10 du Code de l'environnement
- Arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
- Arrêté du 4 mai 2016 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R. 1335-8-1 du Code de la santé publique, la liste des pathologies conduisant pour les patients en auto traitement à la production de déchets d'activité de soins à risque infectieux perforants
- Arrêté du 27 juin 2016 modifiant l'arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
- Arrêté du 5 septembre 2016 relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) perforants, produits par les patients en auto-traitement ou par les utilisateurs des autotests de diagnostic en application des articles L. 4211-2-1 et R. 1335-8-7 à R. 1335-8-11 du Code de la santé publique et de l'article L. 541-10 du code de l'environnement, publié au JORF n°0217 du 17 septembre 2016
- Décret n° 2016-1275 du 29 septembre 2016 relatif aux déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les utilisateurs d'autotests mentionnés à l'article L. 3121-2-2 du Code de la santé publique
- Arrêté du 27 décembre 2016 portant agrément de l'Éco-organisme DASTRI pour la période de 2017 à 2022

## 1• Le dispositif d'origine

À l'instar des autres filières REP créées en France depuis une vingtaine d'années, la filière REP DASRI repose sur le principe du pollueur-payeur. À ce titre, les entreprises du médicament et les fabricants de dispositifs médicaux sont responsables des déchets perforants à risques infectieux résultant de l'usage des produits qu'ils mettent sur le marché. Mais, à la différence de la quasi-totalité des autres éco-organismes et du fait de la spécificité de ces déchets, la filière trouve ses fondements juridiques à la fois dans le Code de la santé publique et dans le Code de l'environnement, soit un important corpus législatif et réglementaire. En l'espèce, la finalité sanitaire – répondre à un enjeu de santé publique – prime sur la dimension environnementale.

En 2013, première année d'agrément de DASTRI, l'action de l'éco-organisme s'inscrit ainsi dans le périmètre suivant :

- une liste de 18 pathologies, définie par l'arrêté du 23 août 2011,
- une catégorie de patients : les patients en auto-traitement, c'est-à-dire des personnes qui se soignent hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé,
- une typologie de déchets, et non la totalité des déchets produits par ces patients : les Piquants, Coupants, Tranchants (PCT) – soit 10 familles de produits –, car ce sont eux qui présentent le plus de risque s'ils ne sont pas soustraits du flux des déchets ménagers produits par ces patients,
- un objectif : collecter et traiter au moins 60 % des DASRI PCT des patients en auto-traitement en 2016, à la fin du premier agrément de quatre ans. Soit une montée en puissance particulièrement rapide.

## 2• L'extension du périmètre de la filière REP DASRI

À partir de 2015, ce périmètre s'élargit selon deux axes : nouvelle catégorie de bénéficiaires et nouvelles pathologies.

### Les utilisateurs d'autotests de diagnostic générant des DASRI

La loi de Santé publique promulguée en 2015 prévoit la commercialisation de produits de diagnostic, vendus en pharmacie sous forme de kit sans prescription médicale, et non remboursés par l'assurance maladie. Les bénéficiaires de ces produits ne sont donc pas des patients qui s'auto-administrent un traitement impliquant une substance médicamenteuse. Mais des utilisateurs d'un dispositif médical qui leur permet de procéder eux-mêmes à une action de dépistage. Si ces autotests ne sont pas des produits de soins,



### Liste des 18 pathologies définie par l'arrêté du 23 août 2011

- Acromégalie
- Algies vasculaires de la face et migraines
- Anémie secondaire à l'insuffisance rénale chronique
- Choc anaphylactique
- Déficits immunitaires traités par immunoglobulines par voie sous-cutanée
- Diabète
- Dysfonction érectile d'origine organique
- Hémophilie sévère A et B
- Hépatites virales
- Infection à VIH
- Infertilité ovarienne
- Insuffisance rénale chronique
- Insuffisance surrénale aiguë
- Maladie de Parkinson
- Maladie veineuse thromboembolique
- Maladies auto-immunes
- Ostéoporose post-ménopausique grave
- Retard de croissance de l'enfant et déficit en hormone de croissance

### Les pathologies listées par l'arrêté du 4 mai 2016

- Arthrite goutteuse
- Arthrite juvénile idiopathique systémique
- Hypercholestérolémie

21

**PATHOLOGIES  
CONCERNÉES**

leur utilisation génère néanmoins un déchet assimilé à un DASRI perforant.

Première application : les autotests VIH, commercialisés en France depuis le 15 septembre 2015. Réclamés depuis plusieurs années par les associations de patients, ils constituent un outil de dépistage complémentaire du dispositif existant et devraient permettre de découvrir de nouveaux cas – le nombre de personnes ignorant leur séropositivité étant évalué à 30 000 en France –, évitant ainsi plusieurs centaines de nouvelles infections par an.

À la demande des pouvoirs publics, DASTRI a accepté de prendre en charge la collecte et le traitement des déchets (auto-piqueurs) résultant de l'utilisation de ce dispositif de diagnostic.

Cette extension, limitée aux autotests VIH, s'est faite jusqu'en décembre 2016 par dérogation à l'agrément. Avant d'être normalisée et élargie, dans le cahier des charges d'agrément pour la période 2017-2022, à tous les DASRI perforants issus d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles.

### 3 nouvelles pathologies

En application de l'arrêté du 4 mai 2016 modifiant celui du 23 août 2011, la liste des pathologies entrant dans le périmètre de la filière passe de 18 à 21. Le nombre de patients en auto-traitement relevant des trois nouvelles pathologies – l'hypercholestérolémie, l'arthrite juvénile idiopathique systémique et l'arthrite goutteuse – est estimé à quelques centaines de personnes.

### 3• L'implication des parties prenantes, clé du succès

Pour remplir sa mission, l'éco-organisme doit sensibiliser quatre catégories principales de parties prenantes. Chacune d'entre elles a un rôle essentiel à jouer pour le bon fonctionnement de la filière. Durant les quatre années de son premier agrément, DASTRI a diversifié son action pour les inciter à s'impliquer à 100 %.

### 1,4 million de patients aux profils variés

Les patients en auto-traitement constituent la partie prenante la plus nombreuse et celle dont dépend, in fine, le bon fonctionnement de la filière. Leur nombre est évalué à environ 1,4 million et leurs profils sont très divers, tant du fait de la variété des pathologies que de la durée de leur traitement : maladies chroniques ou de courte durée. Les diabétiques représentent 80 à 90 % des volumes de DASRI. Ce qui

**Répartition des adhérents en fonction de leur activité**

**UDM** : Unité de Dispositif Médical  
**UCD** : Unité Commune de Dispensation

	MIXTES	UDM/PCT	UCD
Abbott France		●	
Abbvie	●		
AlphaDiab SAS		●	
Amgen SAS	●		
Artsana France SAS			●
Ascensia Diabetes Care France SAS	●		
Aspen France SAS	●		
AstraZeneca SAS			●
Baxalta France SAS	●		
Bayer Santé SAS	●		
Bbraun Medical		●	
Becton Dickinson France SAS		●	
Biogen Idec France	●		
Biotest France SAS	●		
Bristol-Myers Squibb	●		
CSL Behring SA	●		
Dinno Santé			●
Ferring SAS	●		
Gedeon Richter France	●		
Ipsen Pharma SAS	●		
Janssen-Cilag	●		
Laboratoire Aguettant SAS			●
Laboratoire GlaxoSmithKline	●		
Laboratoires Genévrier SA	●		
Laboratoires Majorelle SAS	●		
Leopharma	●		
LFB Biomédicaments	●		
Lifescan division d'Ortho Clinical Diagnostics France SAS		●	
Lilly France SAS			●
Medac SAS			●
Medtronic France SAS		●	
Menarini Diagnostics France SARL		●	
Merck Serono SAS	●		
MSD France	●		
Nordic Pharma	●		
Novartis Pharma SAS	●		
Novo Nordisk	●		
Octapharma France	●		
Owen Mumford		●	
Pfizer PFE France	●		
Pfizer SAS	●		
Roche Diabetes Care France			●
Roche Diagnostics France SAS		●	
Roche SAS	●		
Sandoz			●
Sanofi France	●		
SEMES SA		●	
Swedish Orphan Biovitrum	●		
Teva Santé SAS	●		
UCB Pharma SAS	●		
Ypsomed SAS			●





### **Comment est calculé le montant de la contribution annuelle demandée à chaque adhérent de DASTRI ?<sup>1</sup>**

Validé lors de la procédure de consultation qui a précédé le premier agrément de DASTRI, le principe est celui d'une répartition du coût de la filière selon une logique 50/50 : **50 % pour la partie médicaments et 50 % pour les dispositifs médicaux.**

Le calcul de la quote-part imputable à chaque adhérent pour l'année 2016 s'appuie sur le budget voté pour l'année. De ce total est soustrait le montant des cotisations forfaitaires (5 000 euros x nombre d'adhérents).

Le solde (budget – cotisations) est divisé par 2 : la moitié de ce montant est répartie entre les adhérents concernés au prorata du nombre et de la densité volumétrique des unités de dispositif médical (les PCT) mises sur le marché ; l'autre moitié est répartie entre les adhérents qui mettent sur le marché des UCD (unités communes de dispensation, c'est-à-dire les solutions médicamenteuses contenues dans les flacons ou seringues).

Lors de l'AG du 30 juin 2016, les adhérents ont voté à l'unanimité les principes de calcul du nouveau barème dans la perspective du ré-agrément. Les modalités restent inchangées, hormis pour les produits complexes pour lesquels un mode de calcul spécifique a été adopté.

1. Concernant les produits de diagnostic (autotests VIH), DASTRI est considéré comme prestataire de service. Un montant forfaitaire, versé par les metteurs en marché de ces produits, est calculé notamment sur la base d'une déclaration de mise en marché

explique que, durant le premier agrément, l'éco-organisme ait principalement centré ses actions vers cette catégorie de patients. Mais, quelle que soit la spécificité de chacun, l'enjeu est toujours le même : informer ces patients de l'existence du dispositif – en direct ou via des relais –, et les convaincre du risque représenté par ces déchets perforants, pour les conduire à adopter, jusqu'au bout, le bon geste de tri.

### **Les professionnels de santé, interlocuteurs naturels des patients**

Les professionnels de santé s'imposent naturellement pour jouer ce rôle de relais. Premier interlocuteur légitime dans le parcours patient : le pharmacien. C'est à lui qu'il incombe de proposer une boîte à aiguilles, en même temps qu'il remet le traitement au patient. Et de lui prodiguer des conseils d'utilisation. Mais, en amont, le médecin – prescripteur du traitement –, peut commencer le travail de sensibilisation au risque que présentent les déchets perforants s'ils ne sont pas triés et d'information concernant le fonctionnement de la filière.

### **Des collectivités concernées par le bon fonctionnement de la filière**

Dans cette dynamique de sensibilisation, les collectivités locales ont également un rôle essentiel à jouer. Si des aiguilles continuent d'être mélangées aux déchets ménagers, le risque existe que les personnels employés dans les centres de tri se blessent à leur contact. Avec toutes les conséquences que cela peut avoir pour leur santé et au plan émotionnel. Particulièrement dans le contexte d'extension de la filière aux autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles.

En leur qualité d'employeur, les collectivités doivent garantir la sécurité de leurs agents. Par ailleurs, le tri et la collecte des déchets sont des thématiques sur lesquelles les collectivités contribuent à l'information et à la sensibilisation des citoyens. Le message gagnera à être accentué, s'agissant de déchets qui impliquent un enjeu de santé publique.

### **Des adhérents qui portent la filière et la financent à 100 %, sans répercussion financière pour les patients**

En application de la réglementation, les entreprises du médicament et les fabricants de dispositifs médicaux sont considérés comme responsables de la prise en charge de la gestion des DASRI perforants produits par les PAT et doivent pourvoir à leur élimination individuellement ou en adhérant à DASTRI, moyennant le versement d'une contribution proportionnelle aux quantités de produits mises sur le marché<sup>1</sup>. D'une année à l'autre, la liste des adhérents de DASTRI est susceptible

1. La loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 prévoit explicitement que les importateurs et distributeurs entrent dans le champ des contributeurs à DASTRI.

d'évoluer. Arrow Génériques, HAC Pharma en 2015, puis Baxter en 2016 ont cessé d'être adhérents. À l'inverse, Medac SAS, Ascensia Diabetes Care France SAS et Gedeon Richter France ont adhéré à DASTRI en 2016, ce qui porte à 51 le nombre d'adhérents de la filière fin 2016.

Le montant des cotisations 2016 à verser à l'éco-organisme par chaque adhérent est calculé sur la base des **quantités ci-contre** mises en marché au titre de l'année 2015 et déclarées à DASTRI.


En 2016, le montant total des contributions appelé est de 8 270 998 euros HT. Contrairement à la plupart des autres éco-organismes, et du fait des modalités de fixation du prix des médicaments et des dispositifs médicaux, ces montants ne sont pas répercutés sur les utilisateurs des produits. La filière DASTRI est, de ce fait, financée à 100 % par les adhérents-producteurs, sans aucune répercussion financière pour les patients bénéficiaires.











#### 4• 2016 : année du ré-agrément

Quatrième et dernière année de son premier agrément, 2016 a également été marquée pour DASTRI par l'élaboration de sa demande d'agrément pour la période 2017-2022 en réponse au cahier des charges. Un processus itératif, débuté fin 2015, et qui a abouti au ré-agrément de l'éco-organisme pour six ans.

#### L'élaboration du cahier des charges : une démarche collaborative pilotée par les pouvoirs publics

Formaliser sa demande d'agrément, c'est répondre point par point au cahier des charges co-signé par les ministères de tutelle. C'est au cahier des charges de fixer en détail le cadre dans lequel va opérer l'éco-organisme : gouvernance, organisation de la structure agréée, relations de l'éco-organisme avec ses adhérents, relations avec les opérateurs de collecte et avec les prestataires, obligations en matière d'information, de communication et de R&D, objectif de taux de collecte à atteindre à l'issue de la période d'agrément... Pour produire ce texte réglementaire, les pouvoirs publics s'appuient sur une concertation qui inclut toutes les parties prenantes concernées : producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux, pharmaciens, collectivités locales, opérateurs de collecte, associations de patients. Cette concertation s'est déroulée à travers quatre groupes de travail thématiques ayant pour objet de discuter les problématiques clés de la filière :

 **Total des quantités déclarées au titre de 2015**

UDM	QUANTITÉS
 Lancettes et autopiqueur à usage unique et barillet à lancettes	753 152 322
 Aiguilles pour stylo	523 257 182
 Aiguilles seules	10 023 476
 Micro-perfuseurs	267 371
 Sets de transfert	4 485 981
 Cathéters	5 228 981
 Cathéters tout en un type MIO	399 758
 Stylos	992 409
 Seringues	29 596 390
 Imijects	582 666
<b>TOTAL UDM</b>	<b>1 327 986 536 (+5,8 %)</b>
<b>TOTAL UCD</b>	<b>77 964 340 (+4,1 %)</b>



### Calendrier du ré-agrément

DÉC. 2015 → JANVIER 2016	Groupes de travail thématiques
FÉVRIER	Audition de DASTRI
AVRIL- SEPTEMBRE	Élaboration du cahier des charges
SEPTEMBRE	Publication de l'arrêté Cahier des charges
OCTOBRE- NOVEMBRE	Auditions de DASTRI suite au dépôt de la demande d'agrément
DÉCEMBRE 2016	Publication de l'arrêté d'agrément de DASTRI

- extension du périmètre de la filière,
- réseau de collecte de la filière,
- produits complexes à la frontière de plusieurs filières REP,
- révision des thématiques transversales.

Réunions suivies, le 9 février 2016, par une audition de DASTRI qui, en tant que candidat potentiel à l'agrément et par mesure d'équité, ne participait pas aux groupes de travail.

### 30 septembre-27 décembre 2016 : du dépôt de la demande d'agrément au ré-agrément de DASTRI

Une fois la demande d'agrément déposée en réponse au cahier des charges publié, une deuxième phase d'échanges a pu s'engager :

- le 19 octobre, l'audition de DASTRI devant les représentants des pouvoirs publics est l'occasion d'un questionnement approfondi. Les réponses aux 66 questions sont apportées par écrit dans un dossier complémentaire à la demande d'agrément déposée le 31 octobre.
- le 19 novembre, nouvelle audition, cette fois devant la Commission de filière REP (CFREP, ex Commission Consultative d'Agrément) en formation filière DASRI, qui rend un avis favorable au ré-agrément de DASTRI.

Agrément notifié par l'arrêté du 27 décembre 2016, publié au JO du 30 décembre.

### PERSPECTIVES 2017•2022

#### Quelle solution pour les DASRI complexes ?

Le chapitre 3 du cahier des charges portait sur les relations entre la filière REP DASRI et les filières DEEE et Piles. Il faisait référence à la problématique de fin de vie des DASRI complexes, ces déchets qui résultent de l'utilisation de dispositifs médicaux associant perforant, composant électronique et pile. La recherche d'une solution pour collecter et traiter ces déchets a été un sujet phare pour DASTRI en 2016. Il s'agit en effet de

dispositifs innovants issus d'une rupture technologique. Principalement développés aujourd'hui dans le domaine du diabète, ils améliorent le confort de vie des patients. Ils sont donc susceptibles de se développer fortement. D'où l'importance de trouver pour ces déchets une solution qui tienne compte de leur spécificité, le patient en auto-traitement ne pouvant procéder lui-même à la séparation des différents composants.

La solution proposée par DASTRI dans sa demande d'agrément prenait en compte l'avis rendu par le Haut Conseil de la Santé Publique le 17 novembre 2015, qui recommande comme base de réflexion de s'appuyer sur le réseau officiel ou postal. Les pouvoirs publics ont choisi de ne pas retenir cette proposition en l'état dans l'agrément et demandé que la réflexion soit poursuivie.



## DEUXIÈME PARTIE

# TRIER COLLECTER TRAITER

Pour DASTRI, 2016, quatrième et dernière année de son premier agrément, est l'année du bilan. Portée par la dynamique installée précédemment, la filière a poursuivi sa montée en puissance : la boîte jaune à couvercle vert s'impose, le réseau de collecte se densifie, le taux de collecte augmente. L'agrément 2017-2022 fixe le cadre des progrès à venir : optimiser encore la BAA et améliorer le taux de collecte dans certains territoires, tout en respectant les équilibres financiers validés par les adhérents.

PERSPECTIVES  
2017•2022

## 1• Trier

Contenant sécurisé dédié au stockage des déchets perforants des patients, la boîte à aiguilles DASTRI est au cœur du dispositif de la filière. Viser son utilisation à 100 % suppose qu'elle soit identifiée par tous les patients concernés, distribuée par tous les pharmaciens d'officine et facile d'utilisation dans toutes les configurations de la vie quotidienne.

### La boîte jaune à couvercle vert : un processus d'amélioration continue

Fort de cette conviction, DASTRI a poursuivi en 2016 une démarche d'amélioration de la BAA qui s'appuie sur l'analyse des attentes des utilisateurs et sur une approche pédagogique. Depuis juillet 2016, les fabricants des boîtes de 1 et 2 L livrent des BAA qui « parlent » aux patients.

### Une BAA communicante

Objectif : convaincre le patient de l'importance du geste de tri via un message de sensibilisation générale centré sur la sécurité : « *Triez vos déchets et contribuez avec nous à la protection de tous* ». Et lui donner, le plus simplement possible, le mode d'emploi de la boîte. Soit trois consignes opérationnelles, illustrées par des pictogrammes et des schémas : *que mettre dans sa boîte ? Comment fermer sa boîte ? Où rapporter sa boîte ?* La réponse à cette dernière question renvoyant à l'outil de géolocalisation accessible via le site de DASTRI. Les BAA visent ainsi à autonomiser et responsabiliser les patients – auxquels elles rappellent quotidiennement les bonnes pratiques –, tout en simplifiant le travail des pharmaciens lorsqu'ils remettent gratuitement les boîtes.

### Des attentes patients décryptées

Autre démarche d'amélioration engagée par l'éco-organisme en 2016 : le questionnement des utilisateurs selon une approche qualitative et quantitative. Avec le Diabète LAB, initiative de la FFD conçue sur le principe des Living Lab – un processus de co-création avec les usagers finaux –, DASTRI a fait réfléchir des groupes de patients diabétiques sur leurs pratiques concernant la boîte à aiguilles. En parallèle, l'éco-organisme a profité de l'enquête Patients 2016 pour questionner les patients qui utilisent un contenant sécurisé pour stocker leurs DASRI. Trois enseignements ressortent du sondage de l'Ifop :

- pour stocker leur BAA, les patients privilégient un lieu pratique, à proximité de celui où ils effectuent leur traitement

### R&D DASTRI : quel design pour la BAA du futur ?

La boîte à aiguilles et sa facilité d'usage sont un des leviers clés du bon fonctionnement de la filière. Raison pour laquelle l'évolution de la BAA est l'un des thèmes de recherche de DASTRI. En 2016, l'éco-organisme a conclu un partenariat avec l'ENSCI École nationale supérieure de création industrielle. Au programme des recherches en cours :

- autotest VIH et boîte à aiguilles : l'extension du périmètre de DASTRI aux autotests implique-t-elle de concevoir une boîte différente ? L'enjeu de sécurité étant particulièrement fort dans le cas où les auto-piqueurs, une fois utilisés, sont jetés dans les déchets ménagers,
- comment prendre en compte les attentes exprimées par les patients dans la conception des boîtes des prochaines années ? Système de fermeture, matériau, taille des BAA, autant de sujets sur lesquels les étudiants sont invités à phosporer. Un jury constitué de représentants de toutes les parties prenantes sélectionnera les propositions les plus pertinentes. Étape suivante : mettre en place une expérimentation avec un fabricant volontaire, avant d'envisager d'intégrer de nouvelles spécificités dans le futur appel d'offres contenants.



**Norme ISO : DASTRI s'implique dans la réflexion**

Depuis mai 2016, DASTRI participe à l'élaboration de la nouvelle norme internationale ISO23907 qui s'applique aux conteneurs pour PCT. La norme actuelle date de 2012 et sa révision est souhaitée par le ministère de la Santé qui l'estime insuffisamment contraignante en termes de sécurité. Cette démarche collaborative associe, à travers plusieurs sessions de travail, des représentants de nombreux pays : outre DASTRI, des industriels producteurs de dispositifs médicaux, des fabricants d'emballages, des organismes certificateurs, des représentants des pouvoirs publics. Enjeu pour DASTRI : sensibiliser les participants à l'importance de prendre en compte les patients en tant qu'utilisateurs de ces boîtes et introduire dans la norme la notion d'emballages réutilisables.

(cuisine ou salle de bains en priorité) et un lieu sécurisé (étagère ou placard en hauteur),

- une minorité significative (un tiers des patients) déclare utiliser parfois d'autres contenants que leur boîte à aiguilles,
- si 51 % des utilisateurs des BAA DASTRI considèrent que les boîtes actuelles leur conviennent, 49 % estiment souhaitable qu'elles évoluent. Parmi les pistes évoquées : un mécanisme d'ouverture/fermeture plus pratique, un contenant stabilisé pour éviter que la boîte se renverse, un format inférieur à 1 L pour faciliter l'utilisation dans les déplacements, ou encore la diversification du matériau utilisé pour fabriquer la boîte (solide ou souple pour s'adapter au contexte d'utilisation : domicile vs déplacements). Autant de pistes que DASTRI va approfondir, tant au plan technique qu'économique, avant de statuer dans l'optique du prochain appel d'offres.

**Plus de 7 millions de BAA distribuées en quatre ans**

Interlocuteur incontournable du patient pour la délivrance de son traitement, le pharmacien joue un rôle clé dans la diffusion des boîtes à aiguilles DASTRI. La procédure d'approvisionnement des officines est désormais bien rodée. Quelques clics sur le site de l'éco-organisme suffisent à passer commande des contenants, qui seront livrés gratuitement à la pharmacie par le logisticien mandaté par DASTRI, dans les 5 jours suivant la commande. Depuis 2015, le pharmacien peut arbitrer entre trois options, de façon à répondre au mieux aux besoins de sa patientèle : boîtes de 1 L, de 2 L ou commande mixte 50/50. Avec 55 % des commandes en 2016, cette troisième option est désormais majoritaire (vs 40 % de commandes de BAA 2 L uniquement et 5 % de BAA 1 L).

Selon la troisième enquête Ifop-DASTRI réalisée en 2016 auprès d'un panel représentatif, 55 % des pharmaciens déclarent proposer systématiquement au patient une boîte à aiguilles lors de la délivrance du traitement, ce qui contribue à le sensibiliser ; un chiffre en très légère progression par rapport à 2015 (+1). Mais ce pourcentage varie sensiblement selon les régions. Il atteint 70 % dans le quart nord-ouest de la France, mais seulement 48 % en Île-de-France et 47 % dans le quart sud-est du territoire.

2,13 millions de boîtes à aiguilles ont été livrées par DASTRI au réseau officinal en 2016, soit 350 310 unités de plus qu'en 2015 (+19,7 %).

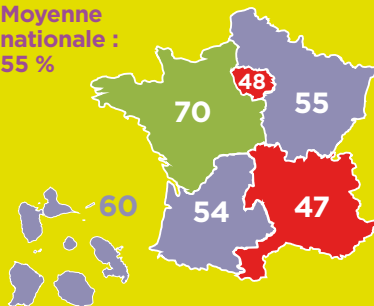
Au total, sur la durée de son premier agrément, DASTRI a produit et distribué 7,32 millions de boîtes à aiguilles.

Une analyse fine des commandes 2016 montre des différences notables selon les territoires. Sur l'ensemble de l'année, plus

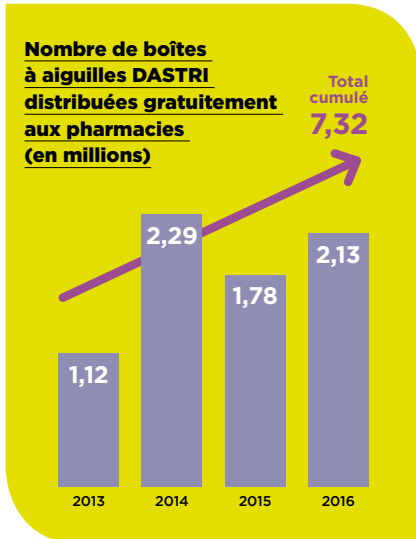
**Enquête Ifop 2016**

Proportion des pharmaciens qui proposent systématiquement aux patients concernés une boîte à aiguilles.

**Moyenne nationale : 55 %**



+ Écart significativement supérieur à la moyenne  
- Écart significativement inférieur à la moyenne

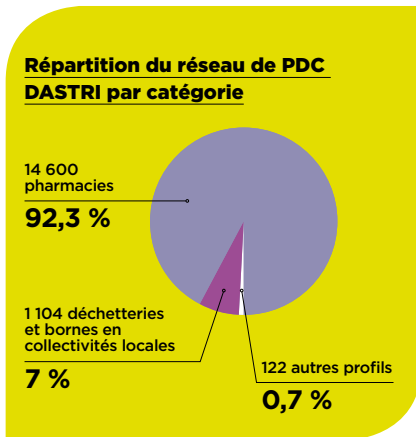


d'un tiers des officines (8 101 pharmacies, soit 36,5 %) n'ont procédé à aucune commande. Un pourcentage qui grimpe à 76 % sur Paris ou en Corse et 67 % dans les Alpes-Maritimes. En 2015, 10 034 pharmacies – soit environ 46 % de l'ensemble des officines – étaient dans ce cas. En deux ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016, ce sont en fait 6 043 pharmacies – soit plus d'un quart des pharmacies de métropole et d'outremer –, qui n'ont procédé à aucune commande.

#### 77 % des patients qui stockent leurs déchets utilisent une boîte DASTRI

Selon les résultats de la troisième édition du baromètre Ifop-DASTRI, l'usage de la boîte jaune à couvercle vert a continué à progresser en 2016. 77 % des patients qui stockent leurs déchets perforants déclarent utiliser ce contenant. Ils n'étaient que 63 % dans ce cas en 2014 et 72 % en 2015 ; soit une augmentation de 14 points en deux ans.

Désormais, moins d'un quart des patients qui trient leurs DASRI disent utiliser un autre type de contenant : autre modèle de boîte sécurisée, bouteille en plastique ou sac en plastique. Rapporté à l'ensemble des patients (y compris ceux qui continuent à ne pas trier leurs DASRI), le pourcentage de patients qui utilisent la BAA DASTRI est de 67 %.



## 2• Collecter

Déjà supérieur en 2015 à l'objectif fixé pour la fin du premier agrément, le taux de collecte a continué à progresser en 2016, bien qu'à un rythme moins soutenu, passant en un an de 68 à 77 % du gisement estimé de déchets.

#### 14 600 pharmacies points de collecte

Avec près de 1 200 nouveaux points de collecte, le réseau DASTRI s'est encore densifié en 2016. Hors Île-de-France, et en application de l'accord de consensus de novembre 2013, 941 pharmacies, qui avaient postulé entre mars 2015 et avril 2016, ont vu leur candidature validée le 27 avril<sup>1</sup>. C'est en Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine et Midi-Pyrénées que la densification du réseau est la plus significative, avec des taux de croissance du nombre de PDC de 9 à 12 % en 2016.

En Île-de-France où, fin 2015, le pourcentage d'officines PDC était sensiblement moins élevé qu'en moyenne France, les pharmacies volontaires ont été intégrées au fil de l'eau durant toute l'année 2016. Avec, en Seine-Saint-Denis – l'un des départements où le taux de collecte est le moins élevé –, une

1. Au 31 décembre 2016, 415 pharmacies étaient en attente d'intégration dans le réseau.

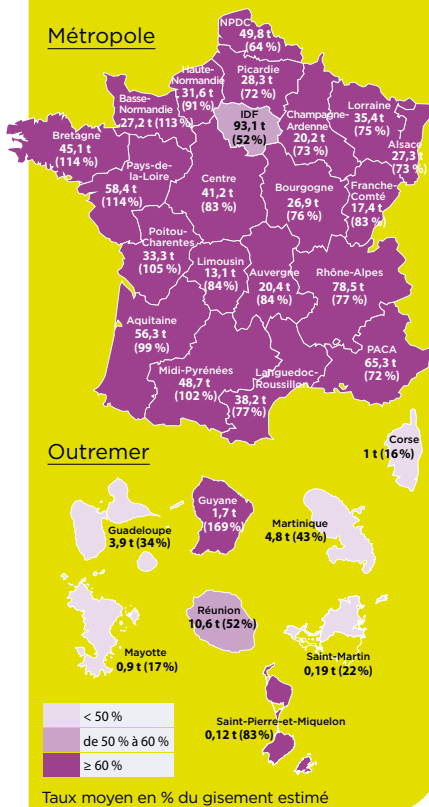




### Répartition des 15 352 PDC effectivement collectés en 2016 selon le tonnage collecté ramené au trimestre



### Collectes 2016 - Poids par région Janvier à décembre 2016 (en tonnes)



1. Poids des boîtes inclus.

mobilisation particulière de l'équipe DASTRI : du 23 au 31 août, les 9 collaborateurs de l'éco-organisme ont visité près de 200 pharmacies pour les sensibiliser. Résultat : 74 nouveaux PDC et, fin 2016, plus d'une officine sur deux (56 %) désormais PDC dans le département (vs 66 % à l'échelle nationale). Tous profils confondus, le réseau DASTRI comptait 15 826 points de collecte à l'issue du premier agrément (+ 8 % vs 2015), soit un total plus de 3 fois supérieur à l'objectif fixé par le cahier des charges initial.

### 77 % des DASRI perforants collectés en 2016

Conséquence de la montée en puissance de la filière qui s'est poursuivie en 2016 : les opérateurs mandatés par DASTRI pour enlever les caisses carton et fûts plastique où sont stockées les boîtes rapportées par les patients ont procédé à 67 252 enlèvements et collecté 879 tonnes<sup>1</sup>, soit un tonnage en augmentation de 14 % par rapport à 2015. Le taux de collecte s'établit ainsi à 17 points au-dessus de l'objectif de 60 % fixé par les pouvoirs publics dans le cahier des charges du premier agrément. D'une année à l'autre, le taux progresse dans la quasi-totalité des régions et, plus particulièrement, en Franche-Comté (en partie grâce au changement d'opérateur intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2016) et en Midi-Pyrénées (inscription début 2016 de TRIFYL, avec ses 24 déchetteries, dans le réseau DASTRI).

### 4 ans après, des situations différenciées en matière de collecte

Mais le taux de collecte varie sensiblement selon les territoires. Schématiquement, la France est partagée en deux : à l'ouest d'un axe nord-sud, le taux de collecte au niveau régional est toujours supérieur à 80 % ; à l'est, il oscille entre 64 et 83 %, à l'exception de l'Île-de-France (52 %) et de la Corse (16 %). Cette cartographie peut être mise en perspective avec le déclaratif des pharmaciens concernant le fait - ou pas - de proposer systématiquement une BAA lors de la délivrance du traitement.

Au sein d'une même région, l'analyse à l'échelle du département fait apparaître parfois des situations contrastées. L'exemple type est la région Île-de-France : derrière une moyenne régionale de 52 %, les performances départementales s'échelonnent de 90 % dans les Yvelines à 27 % en Seine-Saint-Denis, en passant par 57 % dans les Hauts-de-Seine ou 49 % à Paris.

En métropole, quatre ans après le démarrage de la filière, seuls 10 départements sur 96 ont un taux de collecte 2016

**PERSPECTIVES  
2017•2022**

**La problématique des flux parallèles**

Durant son premier agrément, DASTRI a conduit diverses actions pour résoudre le problème des flux parallèles et proposer aux entités, qui géraient des déchets en dehors de la filière, de rejoindre le réseau de points de collecte. Concernant les collectivités locales, et avec l'appui de leurs représentants (AMF, AMORCE et CNR), le nombre d'entités dans ce cas a régulièrement diminué. Il est estimé à 87 fin 2016 (vs 160 fin 2015 et 230 fin 2014). Par ailleurs, DASTRI évalue aujourd'hui le nombre de pharmacies et autres profils encore susceptibles de collecter en réseau parallèle à plusieurs centaines. Le travail de prise de contact avec ces entités sera donc poursuivi durant le deuxième agrément afin d'en réduire le nombre.

inférieur à l'objectif de 60 %. Mais ils sont 42 à atteindre un taux inférieur à 80 %, ce qui constitue un vrai défi au regard de l'objectif de collecte fixé pour fin 2022. Quant aux DROM-COM où la réglementation nationale s'appliquait en 2016 (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon), ils se caractérisent eux aussi par des performances très variables d'un territoire à l'autre.

**Opérateurs DASTRI : l'optimisation se poursuit**

Au cours des quatre années du premier agrément, l'éco-organisme a procédé à plusieurs changements dans l'attribution des territoires aux opérateurs de collecte et de traitement. 22 opérateurs avaient été sélectionnés en 2013 (17 en métropole, 5 en outremer). Depuis fin 2016, ils sont désormais 14 en métropole et 4 en outremer. L'Île-de-France a changé d'opérateur fin 2016-début 2017.

2016 a également été marquée par la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier de l'outil informatique de traçabilité DASTRI TRACK, qui permet d'accélérer et de fiabiliser la remontée d'information des opérateurs vers DASTRI. Pour les opérateurs, il constitue un gain de temps en matière de reporting et réduit le délai de facturation et de règlement. Le système d'informations connecte toutes les données concernant les 15 826 PDC du réseau ; il fonctionne avec des terminaux portables – qui permettent de scanner les codes-barres des caisses carton et fûts plastique –, reliés à une balance sans fil qui enregistre le poids collecté lors de l'enlèvement. Le gestionnaire du point de collecte valide la prise en charge des contenants en signant directement sur le terminal portable. Les informations sont ainsi remontées dans la base de données de DASTRI.

**3• Traiter**

Contrairement à la plupart des autres filières REP, la finalité du tri et de la collecte dans la filière DASRI PAT n'est pas de donner une deuxième vie aux matériaux dans une logique d'économie circulaire. Selon la loi, s'agissant de déchets à risques infectieux, la finalité est l'élimination.

**Deux techniques d'élimination des déchets perforants**

Une fois collectés, les déchets sont acheminés soit vers un incinérateur habilité à traiter les DASRI, soit vers un centre de prétraitement par broyage et désinfection.



## TAUX MOYEN EN % DU GISEMENT ESTIMÉ

&gt; 60 %



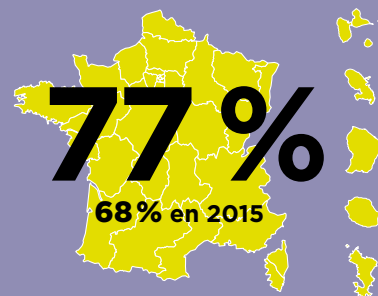
50 à 60 %



&lt; 50 %

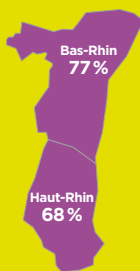


# COLLECTE 2016 : LES RÉSULTATS EN RÉGION



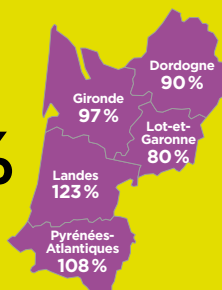
ALSACE

73 %



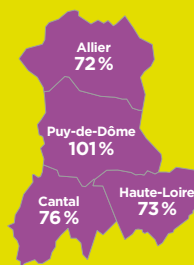
AQUITAINE

99 %

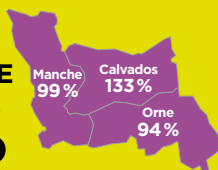


AUVERGNE

84 %

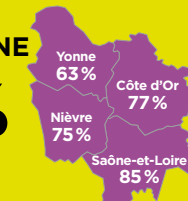
BASSE-  
NORMANDIE

113 %



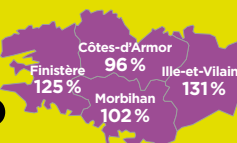
BOURGOGNE

76 %



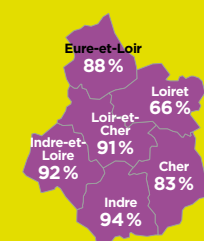
BRETAGNE

114 %

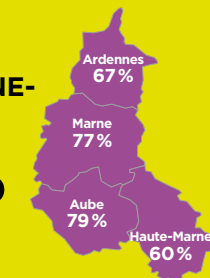


CENTRE

83 %

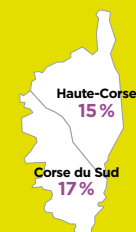
CHAMPAGNE-  
ARDENNE

73 %

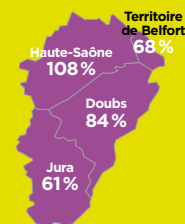


CORSE

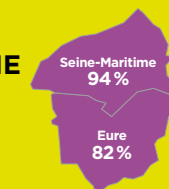
16 %

FRANCHE-  
COMTÉ

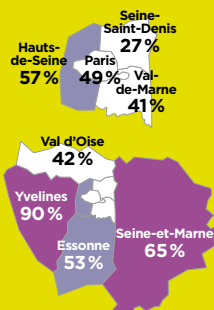
83 %

HAUTE-  
NORMANDIE

91 %

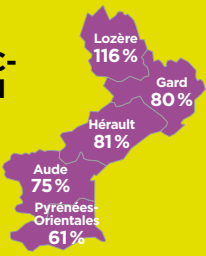
ÎLE-DE-  
FRANCE

52 %



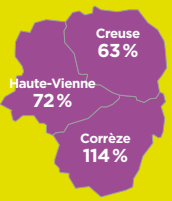
### LANGUEDOC-ROUSSILLON

# 77 %



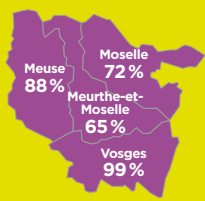
### LIMOUSIN

# 84 %



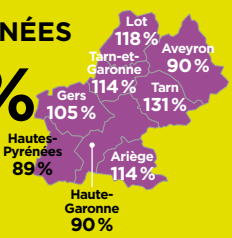
### LORRAINE

# 75 %



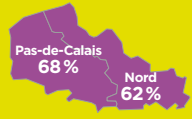
### MIDI-PYRÉNÉES

# 102 %



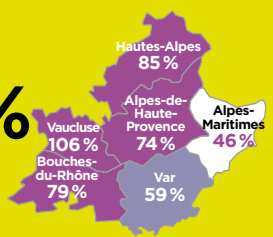
### NORD-PAS-DE-CALAIS

# 64 %



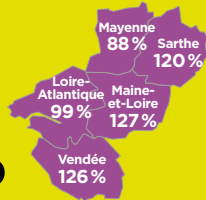
### PACA

# 72 %



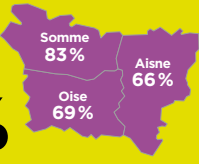
### PAYS-DE-LA-LOIRE

# 114 %



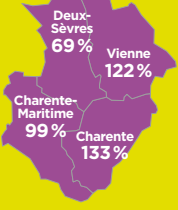
### PICARDIE

# 72 %



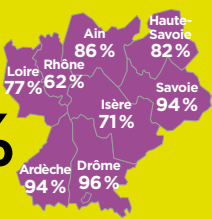
### POITOU-CHARENTES

# 105 %



### RHÔNE-ALPES

# 77 %



### GUADELOUPE

# 34 %



### GUYANE

# 169 %



### LA RÉUNION

# 52 %



### MARTINIQUE

# 43 %



### MAYOTTE

# 17 %



### SAINT-MARTIN

# 22 %



### SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

# 83 %



## TRIER, COLLECTER, TRAITER

### Réseau DASTRI : points de collecte et quantités collectées en 2016

		NOMBRE DE PDC RÉSEAU DE COLLECTE (2016)				NOMBRE DE SITES COLLECTÉS (2016) <sup>1</sup>				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS (2016)			
		PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL RÉGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL RÉGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL RÉGION
<b>ALSACE</b>	Bas-Rhin	238	2	240	399	239	1	240	399	16 630	100	16 731	27 283
	Haut-Rhin	159	0	159		159	0	159		10 552	0	10 552	
<b>AQUITAINE</b>	Dordogne	67	51	118	830	68	47	115	797	4 060	3 680	7 740	56 252
	Gironde	371	13	384		373	17	390		19 360	2 849	22 210	
	Landes	37	54	91		37	28	65		2 527	6 941	9 468	
	Lot-et-Garonne	80	19	99		80	15	95		4 129	1 076	5 204	
	Pyrénées-Atlantiques	87	51	138		85	47	132		4 935	6 695	11 630	
<b>AUVERGNE</b>	Allier	57	26	83	302	57	26	83	295	2 640	2 762	5 402	20 422
	Cantal	44	5	49		44	5	49		1 840	325	2 165	
	Haute-Loire	47	16	63		46	11	57		2 137	861	2 997	
	Puy-de-Dôme	67	40	107		66	40	106		3 439	6 419	9 858	
<b>BASSE-NORMANDIE</b>	Calvados	214	0	214	440	213	0	213	436	14 443	0	14 443	27 186
	Manche	131	12	143		133	7	140		7 268	244	7 512	
	Orne	83	0	83		83	0	83		5 231	0	5 231	
<b>BOURGOGNE</b>	Côte-d'Or	109	21	130	450	109	23	132	451	4 987	2 378	7 365	26 912
	Nièvre	68	7	75		68	7	75		3 950	471	4 421	
	Saône-et-Loire	146	16	162		146	14	160		8 215	1 846	10 061	
	Yonne	78	5	83		80	4	84		4 818	247	5 065	
<b>BRETAGNE</b>	Côtes d'Armor	45	53	98	689	45	37	82	682	2 266	5 567	7 833	45 144
	Finistère	161	23	184		166	22	188		10 202	3 771	13 973	
	Ille-et-Vilaine	221	18	239		222	18	240		10 691	2 534	13 225	
	Morbihan	154	14	168		157	15	172		8 605	1 508	10 113	
<b>CENTRE</b>	Cher	74	11	85	639	74	12	86	644	4 372	1 325	5 697	41 218
	Eure-et-Loir	69	18	87		71	20	91		4 780	2 233	7 013	
	Indre	73	12	85		72	12	84		4 504	410	4 914	
	Indre-et-Loire	149	10	159		148	9	157		8 617	501	9 118	
	Loiret	130	3	133		131	3	134		8 075	125	8 200	
<b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b>	Loir-et-Cher	86	4	90	374	87	5	92	364	5 811	464	6 276	20 186
	Ardennes	87	6	93		85	1	86		3 887	167	4 054	
	Aube	87	0	87		87	0	87		5 203	0	5 203	
	Haute-Marne	53	0	53		53	0	53		2 438	0	2 438	
<b>CORSE</b>	Marne	136	5	141	59	135	3	138	49	8 423	68	8 491	995
	Corse-du-Sud	28	1	29		22	0	22		496	0	496	
<b>FRANCHE-COMTÉ</b>	Haute-Corse	29	1	30	321	26	1	27	321	477	22	499	17 439
	Doubs	152	1	153		151	1	152		7 392	310	7 702	
	Haute-Saône	59	2	61		61	2	63		3 617	1 572	5 189	
	Jura	76	0	76		75	0	75		2 919	0	2 919	
<b>HAUTE-NORMANDIE</b>	Territoire-de-Belfort	29	2	31	462	29	2	31	462	1 598	31	1 629	31 573
	Eure	131	6	137		131	5	136		8 526	204	8 730	
<b>ÎLE-DE-FRANCE</b>	Seine-Maritime	320	5	325	1 837	321	5	326	1 648	22 726	118	22 843	93 129
	Essonne	171	8	179		164	8	172		9 330	740	10 070	
	Hauts-de-Seine	223	9	232		214	10	224		11 580	1 393	12 973	
	Paris	286	12	298		262	11	273		12 598	404	13 002	
	Seine-et-Marne	242	2	244		229	2	231		12 109	1 136	13 245	
	Seine-Saint-Denis	237	6	243		173	5	178		7 774	152	7 926	
	Val-de-Marne	196	4	200		176	4	180		8 721	157	8 877	
	Val-d'Oise	167	0	167		143	0	143		8 659	0	8 659	
Yvelines	258	16	274	232	15	247	16 426	1 951	18 377				
<b>LANGUEDOC-ROUSSILLON</b>	Aude	116	0	116	847	116	0	116	847	5 834	0	5 834	38 191
	Gard	221	1	222		222	1	223		10 534	17	10 551	
	Hérault	317	3	320		318	2	320		14 241	170	14 411	
	Lozère	37	0	37		37	0	37		1 459	0	1 459	
	Pyrénées-Orientales	152	0	152		151	0	151		5 937	0	5 937	

1. Ces chiffres intègrent des opérations de déstockage exceptionnelles dans des points non intégrés dans le réseau DASTRI ou ne faisant plus partie du Réseau au 31.12.2016

**TRIER, COLLECTER, TRAITER**



		NOMBRE DE PDC RÉSEAU DE COLLECTE (2016)				NOMBRE DE SITES COLLECTÉS (2016) <sup>1</sup>				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS (2016)				
		PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	
LIMOUSIN	Corrèze	66	30	96	261	66	30	96	259	3 858	1 968	5 826	13 083	
	Creuse	31	14	45		31	14	45		925	931	1 857		
	Haute-Vienne	120	0	120		118	0	118		5 400	0	5 400		
LORRAINE	Meurthe-et-Moselle	204	10	214	612	204	10	214	606	8 774	592	9 366	35 437	
	Meuse	53	8	61		52	8	60		2 995	508	3 503		
	Moselle	174	41	215		171	41	212		10 074	4 760	14 834		
	Vosges	97	25	122		95	25	120		5 419	2 316	7 735		
MIDI-PYRÉNÉES	Ariège	30	18	48	702	32	17	49	691	2 436	1 058	3 494	48 693	
	Aveyron	35	32	67		35	30	65		1 544	2 705	4 249		
	Gers	8	26	34		8	26	34		635	2 806	3 441		
	Haute-Garonne	231	25	256		225	28	253		11 573	4 165	15 738		
	Hautes-Pyrénées	37	22	59		35	19	54		1 723	2 589	4 313		
	Lot	29	28	57		29	28	57		1 916	2 225	4 141		
	Tarn	92	31	123		92	31	123		4 646	3 903	8 548		
	Tarn-et-Garonne	36	22	58		35	21	56		2 246	2 523	4 769		
NORD-PAS-DE-CALAIS	Nord	617	31	648	1 044	609	22	631	1 017	26 939	3 263	30 202	49 843	
	Pas-de-Calais	381	15	396		377	9	386		18 806	835	19 641		
PACA	Alpes de Haute-Provence	38	1	39	1 508	39	1	40	1 503	2 212	92	2 304	65 339	
	Alpes-Maritimes	248	0	248		244	0	244		7 683	0	7 683		
	Bouches-du-Rhône	674	1	675		677	0	677		30 757	0	30 757		
	Hautes-Alpes	28	12	40		27	11	38		1 113	723	1 836		
	Var	317	4	321		314	4	318		11 834	256	12 090		
Vaucluse	184	1	185	185	1	186	10 637	32	10 669					
PAYS-DE-LA-LOIRE	Loire-Atlantique	292	12	304	975	292	12	304	973	14 449	1 236	15 686	58 389	
	Maine-et-Loire	226	0	226		223	0	223		14 590	0	14 590		
	Mayenne	81	2	83		82	2	84		3 565	54	3 619		
	Sarthe	158	1	159		159	1	160		11 579	70	11 649		
Vendée	200	3	203	200	2	202	12 756	89	12 845					
PICARDIE	Aisne	92	23	115	472	90	20	110	455	5 943	2 082	8 026	28 348	
	Oise	188	9	197		180	8	188		10 365	393	10 758		
Somme	159	1	160	156	1	157	9 547	17	9 564					
POITOU-CHARENTES	Charente	133	0	133	606	133	0	133	486	8 978	0	8 978	33 317	
	Charente-Maritime	185	17	202		185	16	201		10 531	726	11 256		
	Deux-Sèvres	124	2	126		4	3	7		120	4 437	4 557		
	Vienne	145	0	145		145	0	145		8 526	0	8 526		
RHÔNE-ALPES	Ain	121	17	138	1 451	123	16	139	1 443	7 096	870	7 966	78 512	
	Ardèche	81	13	94		78	12	90		4 212	1 042	5 254		
	Drôme	124	16	140		124	15	139		7 438	1 028	8 465		
	Haute-Savoie	145	11	156		143	11	154		7 339	1 040	8 379		
	Isère	194	41	235		194	42	236		9 894	4 005	13 899		
	Loire	208	3	211		207	3	210		11 018	506	11 524		
	Rhône	366	8	374		364	6	370		16 827	452	17 279		
	Savoie	82	21	103		84	21	105		4 886	859	5 745		
OUTREMER	GUADELOUPE	Guadeloupe	105	1	106	106	99	1	100	100	3 919	26	3 945	3 945
GUYANE	Guyane	34	18	52	52	34	8	42	42	1 607	84	1 691	1 691	
LA RÉUNION	La Réunion	223	0	223	223	221	0	221	221	10 599	0	10 599	10 599	
MARTINIQUE	Martinique	117	9	126	126	119	6	125	125	4 310	480	4 791	4 791	
MAYOTTE	Mayotte	20	5	25	25	20	3	23	23	821	39	860	860	
SAINT-MARTIN	Saint-Martin	11	0	11	11	11	0	11	11	195	0	195	195	
ST-PIERRE-ET-MIQUELON	St-Pierre-et-Miquelon	1	2	3	3	0	2	2	2	0	121	121	121	
<b>TOTAL</b>		14 600	1 226	15 826	15 826	14 242	1 110	15 352	15 352	757 245	121 848	879 093	879 093	

## TRIER, COLLECTER, TRAITER

### Les opérations de traitement en 2016

UNITÉ DE TRAITEMENT	PRESTATAIRE DE TRAITEMENT	RÉGION	TYPE DE TRAITEMENT	DÉTAIL TRAITEMENT	QUANTITÉS TRAITÉES EN 2016 (KG)
Strasbourg	TRÉDI (SÉCHÉ)	ALSACE	Incinération	Co-incinération DD	31 571
Sausheim	NOVERGIE EST (SUEZ R&V)	ALSACE	Incinération	UIOM	654
Bassens	PROCINER (VEOLIA)	AQUITAINE	Incinération	Incinération spécifique DASRI	56 072
Bayet	LUCANE (VEOLIA) - SICTOM SUD ALLIER	AUVERGNE	Incinération	UIOM	871
Colombelles	SIRAC (SUEZ R&V) - SYVEDAC	BASSE-NORMANDIE	Incinération	UIOM	27 186
Dijon	Communauté d'Agglomération du Grand Dijon	BOURGOGNE	Incinération	UIOM	39 988
Brest	SVDU (Métropole Océane Communauté Urbaine)	BRETAGNE	Incinération	UIOM	249
Blois	ARCANTE (SUEZ R&V) - SMICTOM Blaisois	CENTRE	Incinération	UIOM	39 449
Grand Quevilly	Société Normande de Valorisation énergétique (VEOLIA) - SMÉDAR	HAUTE-NORMANDIE	Incinération	UIOM	31 573
Créteil	Créteil Énergie Incinération (SUEZ R&V) - Syndicat mixte traitement déchets Val-de-Marne	ÎLE-DE-FRANCE	Incinération	Incinération spécifique DASRI	94 713
Saint-Ouen-l'Aumône	AURORE (VEOLIA)	ÎLE-DE-FRANCE	Incinération	UIOM	685
Nîmes	EVOLIA (VEOLIA)	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Incinération	UIOM	27 164
Calce	CYDEL (TIRU) - SYDETOM 66	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Incinération	UIOM	9 946
Ludres	Nancy Énergie (VEOLIA) - CU du Grand Nancy	LORRAINE	Incinération	UIOM	40 751
Tronville-en-Barrois	NOVERGIE EST (SUEZ R&V)	LORRAINE	Incinération	UIOM	14 888
Fort de France	La martiniquaise de valorisation (VEOLIA) - CACEM	MARTINIQUE	Incinération	UIOM	4 791
Toulouse	SETMI (VEOLIA) - CU du Grand Toulouse	MIDI-PYRÉNÉES	Incinération	UIOM	37 552
Montauban	NOVERGIE Sud-Ouest (SUEZ R&V) - SIRTOMAD	MIDI-PYRÉNÉES	Incinération	UIOM	12 862
Douchy-les-Mines	CIDEME (TIRU) - SIAVED	NORD-PAS-DE-CALAIS	Incinération	UIOM	17 185
Noyelles-sous-Lens	CALLERGIE (Von Roll) - Communauté de Communes de Lens-Liévin	NORD-PAS-DE-CALAIS	Incinération	UIOM	18 307
Nantes	ALCÉA (SÉCHÉ) - NANTES MÉTROPOLE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Incinération	UIOM	91 730
Vedène	NOVERGIE Méditerranée (SUEZ R&V) - SIDOMRA	PACA	Incinération	UIOM	64 700
Chambéry	SAVOIE DÉCHETS	RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	1 366
Villefranche-sur-Saône	SYTRAIVAL BEAUJOLAIS DOMBES	RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	97
Limoges	CHU DE LIMOGES	LIMOUSIN	Pré-traitement par désinfection	Ecodas T2000	13 083
Petit Bourg	E COMPAGNIE	GUADELOUPE	Pré-traitement par désinfection	Ecodas T1000	3 945
Kourou	ENDEL	GUYANE	Pré-traitement par désinfection	Ecodas T2000	1 691
Mamoudzou	STAR MAYOTTE (SUEZ R&V) - CH de Mamoudzou	MAYOTTE	Pré-traitement par désinfection	Ecodas T300	860
Saint-Louis	ECOLYS	LA RÉUNION	Pré-traitement par désinfection	Ecodas T1000 + EcoDAST300	10 599
Sarrola-Carcopino	SANICORSE	CORSE	Pré-traitement par désinfection	ECODAS T2000	995
St-Gilles	SODICOME	BRETAGNE	Pré-traitement par désinfection	Ecosteryl 250	46 629
Avelin	COSMOLYS	NORD-PAS-DE-CALAIS	Pré-traitement par désinfection	Ecosteryl 250	27 933
Harnes	Ramery Environnement	NORD-PAS-DE-CALAIS	Pré-traitement par désinfection	ECODAS T2000	12 092
Vénissieux	SUEZ R&V	RHÔNE-ALPES	Pré-traitement par désinfection	LOGMED GABLER GDA 130S	96 599
Saint-Pierre-et-Miquelon	Centre Hospitalier de St-Pierre	ST-PIERRE-ET-MIQUELON	Pré-traitement par désinfection	ECODAS T150	116
Saint-Martin	MEDICAL WASTE Ecompagnie groupe SEEN Hôpital Marigot	ST-MARTIN	Pré-traitement par désinfection	Sterilwave 440	200
<b>TOTAL</b>					<b>879 093</b>



PERSPECTIVES  
2017•2022

**R&D DASTRI : la valorisation des DASRI prétraités par désinfection**

DASTRI poursuivra durant son deuxième agrément les investigations initiées en 2015 sur les possibilités réglementaires et techniques liées à la valorisation énergétique des DASRI prétraités par désinfection en co-incinération comme CSR (combustible solide de récupération), ainsi que sur la valorisation matière du polypropylène prétraité par désinfection.

Après prétraitement par désinfection, les déchets sont soit incinérés en incinérateur pour ordures ménagères, soit enfouis. En 2016, DASTRI a traité 879 tonnes de déchets :

- 664,3 tonnes par incinération (75,6 %) dans 24 sites d'incinération,
- 214,7 tonnes en prétraitement par désinfection (24,4 %) dans 12 sites de prétraitement par désinfection. Elles ont été ensuite incinérées (24,05 tonnes) dans 2 sites d'incinération pour ordures ménagères ou enfouies (190,7 tonnes) dans 11 sites de stockage de déchets non dangereux.

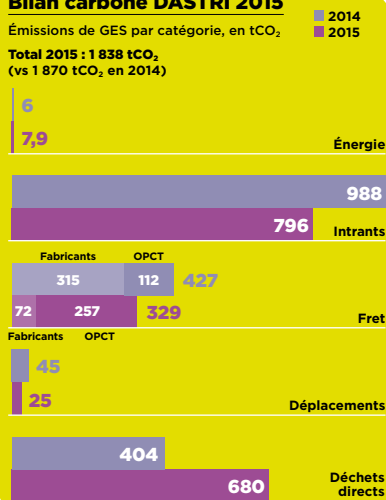
**Près de 70 % de valorisation énergétique**

Plus de 661 tonnes de DASRI ont été incinérées avec valorisation énergétique, soit directement, soit après prétraitement. Ce qui représente un taux de valorisation énergétique de 69,2 %.

**Bilan carbone DASTRI 2015**

Émissions de GES par catégorie, en tCO<sub>2</sub>

Total 2015 : 1 838 tCO<sub>2</sub>  
(vs 1 870 tCO<sub>2</sub> en 2014)

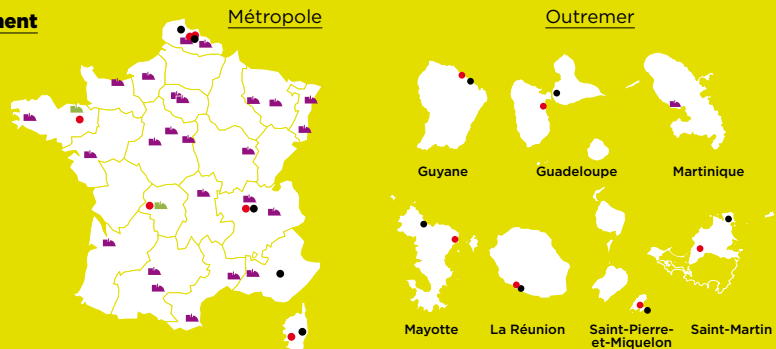


**4• Bilan carbone de la filière**

Le bilan carbone 2015 (réalisé en 2016) de la filière fait apparaître une réduction de 2 % du total des émissions : 1 838 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> vs 1 870 en 2014. Rapporté au tonnage de déchets collectés et traités (772 t en 2015 vs 436 t en 2014), le total des émissions générées pour 1 tonne de déchets collectés et traités est presque divisé par 2 en un an (- 45 %). En 2015, les émissions représentées par le fret fabricants et logistique ont fortement diminué par rapport à 2014 (optimisation des transports et suppression du recours à l'avion pour l'outremer). Les opérations de collecte et de traitement ont représenté 51 % des émissions globales (fret OPCT inclus). Une réflexion sur l'optimisation des tournées est en cours avec les opérateurs.

**Les installations de traitement**

- Incinération
- Incinération en UIOM après prétraitement
- Prétraitement par désinfection
- Stockage en Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) après prétraitement





### TROISIÈME PARTIE

# INFORMER SENSIBILISER CONVAINCRE

**S**ept patients sur dix sont aujourd'hui de vrais Dastrieurs. Ils sont conscients de l'enjeu de santé publique. Et accomplissent jusqu'au bout le bon geste de tri. C'est un formidable résultat, quatre ans seulement après le démarrage de la filière. Un résultat qui doit encore être amélioré. Car la collecte des déchets perforants nécessite l'implication de tous à 100 %. Convaincre chacun des 1,4 million de patients en auto-traitement, mobiliser tous ceux qui peuvent contribuer à la dynamique du tri – associations de patients, pharmaciens, médecins, collectivités locales... –, tel est désormais l'enjeu de communication.

Pour le patient, le système DASTRI présente deux atouts importants. Atout n°1 : il est 100 % gratuit. Ce sont les adhérents à l'éco-organisme - fabricants de dispositifs médicaux et entreprises du médicament - qui financent entièrement le dispositif. Atout n°2 : DASTRI apporte un réel service de proximité au patient en auto-traitement : des boîtes à aiguilles disponibles dans n'importe quelle pharmacie, un réseau de près de 16 000 points de collecte, qui se densifie d'année en année. Grâce au système DASTRI, le patient, qu'il habite en métropole ou en outremer, échappe à la double peine : non seulement je suis diabétique, ce qui impacte mon quotidien, mais en plus je n'avais pas, jusqu'en 2013, de dispositif national simple, sécurisé et gratuit pour m'aider à gérer mes déchets de soins. Désormais, DASTRI m'apporte cette solution. Néanmoins, la filière REP DASRI repose, comme toutes les autres filières REP, sur une contrainte de geste de tri. Pour qu'elle fonctionne à 100 %, chacun des 1,4 million de patients qui entre dans son périmètre doit en connaître le mode d'emploi et être convaincu de son bien-fondé. Durant les quatre ans de son premier agrément, DASTRI a ainsi déployé une démarche d'information - faire connaître le dispositif, expliquer son fonctionnement - et de sensibilisation, pour convaincre de la nécessité d'adopter le bon comportement au regard de l'enjeu : garantir la protection de tous.

### **1 Une campagne grand public orchestrée autour du geste de tri**

En 2016, comme en 2014 et en 2015, DASTRI a donc communiqué directement vis-à-vis des patients via une campagne de publicité. La troisième enquête Patients du baromètre Ifop-DASTRI montre en effet que le geste de tri n'est pas encore généralisé à 100 % :

- plus d'1 patient sur 10 (11 % vs 12 % en 2015) déclare jeter ses déchets perforants en vrac avec ses ordures ménagères. Un pourcentage qui s'élève à 15 % chez les moins de 35 ans et à 19 % en région parisienne (vs 10 % en province).
- 1 patient sur 10 déclare stocker ses déchets perforants dans un contenant dédié qu'il jette ensuite dans ses ordures ménagères (au lieu de le rapporter sur un point de collecte).
- enfin, 6 % des patients interviewés déclarent stocker leurs DASRI perforants dans un contenant dédié qu'ils jettent ensuite dans le bac du tri sélectif. Un comportement particulièrement dangereux en termes de santé publique car, après avoir percé les boîtes lors du compactage des recyclables, les aiguilles sont dispersées et peuvent blesser les personnels



### **Les points d'ancrage de la communication institutionnelle de DASTRI**

Si, durant son premier agrément, l'éco-organisme a privilégié la communication opérationnelle pour favoriser la montée en puissance de la filière, DASTRI a également construit les bases d'une communication institutionnelle vis-à-vis des adhérents, des pharmaciens, des collectivités locales et des pouvoirs publics :



- dès avril 2013, DASTRI a instauré un rendez-vous d'information régulier via **DASTRI news**. 3 ou 4 éditions dans l'année permettent à ces parties prenantes de suivre l'actualité de la filière et l'évolution de la performance : taux de collecte et configuration du réseau de PDC.



- le **rapport d'activité** synthétise une fois par an le bilan de l'action de l'éco-organisme.

- les résultats de la filière sont partagés avec les journalistes qui suivent l'actualité des éco-organismes et des thématiques santé et environnement.

- enfin, DASTRI est engagé dans diverses réflexions concernant l'avenir des filières REP à la française. En 2016, DASTRI a ainsi contribué aux travaux du think tank, La Fabrique Écologique, sur la thématique : « *Pour une nouvelle gestion des déchets : repenser les filières REP* ».



qui travaillent sur les tapis de tri. En septembre 2016, environ 7 patients sur 10, toutes pathologies confondues, respectent donc le bon protocole : ils déclarent stocker leurs DASRI perforants dans un contenant dédié qu'ils rapportent ensuite sur un point de collecte. Ce pourcentage atteint même 86 % chez les diabétiques – catégorie de patients la plus importante de la filière – affiliés à la FFD. Un résultat certes appréciable, quelques années seulement après le démarrage de la filière, mais qui doit encore s'améliorer au regard de la nature sanitaire de l'enjeu.

### **2• Pour trier ce qui pique, ces boîtes sont systématiques**

#### **Une campagne publicitaire multicanal...**

En 2016, la communication directe avec les patients s'est organisée autour d'un visuel mettant en scène la relation :

- relation entre le problème – les piquants, coupants, tranchants – et la solution : les boîtes à aiguilles,
- et relation entre les deux acteurs clés : le patient et le pharmacien.

Pour trier ce qui pique, ces boîtes sont systématiques, proclament les annonces, qui rappellent également deux éléments essentiels : la gratuité et l'adresse du site DASTRI qui permet d'accéder aux coordonnées des 15 826 points de collecte.

Après une première séquence fin juin/début juillet, octobre a concentré l'essentiel de la pression publicitaire à travers un dispositif multicanal articulant affichage, radio, digital, print et street marketing :

- campagne d'affichage du 11 au 17 octobre sur 57 faces situées aux portes de Paris,
- campagne radio du 5 au 15 octobre sur le réseau France bleu et sur 5 radios d'outremer du 3 au 12 octobre,
- bannières sur la version web de 47 titres de PQR du 1er au 31 octobre,
- insertion pleine page dans l'édition du 13 octobre de 20 minutes Grand Paris, couplée avec la distribution de 24 200 dépliants sur 42 points de diffusion (stations de métro) par des colporteurs habillés aux couleurs de DASTRI. Dispositif complété par une présence sur le site Doctissimo du 27 juin au 31 décembre.

Le bilan de l'ensemble de la campagne sur l'année 2016 est évalué à plus de 85 millions de contacts.

### ... Relayée par des actions de terrain

À l'échelle nationale, les 90 associations et délégations affiliées à la FFD ont relayé le message en direction des patients diabétiques, principalement autour des deux temps forts que sont la Semaine nationale de prévention du diabète du 3 au 10 juin et la Journée mondiale du diabète le 14 novembre. Une centaine d'actions locales (animations de stands, conférences...) ont valorisé la filière en 2016, auxquelles s'ajoute la mobilisation des supports de communication de la FFD : lettres d'information interne adressées aux 600 bénévoles des associations affiliées, site internet [www.militant-afd.fr](http://www.militant-afd.fr) et site grand public [www.federationdesdiabetiques.org](http://www.federationdesdiabetiques.org), réseaux sociaux, magazine bimestriel *Équilibre*.

En outremer, DASTRI était présent avec un stand d'information lors d'événements grand public, sportifs ou focalisés sur les thématiques santé : Tour cycliste de Martinique, Tour de Guadeloupe en voile traditionnelle, Marche de la mutualité à La Réunion, Journée Mayana Santé dans plusieurs communes de Mayotte.

### 3 • Vis-à-vis des autres parties prenantes, une approche ciblée articulant communication opérationnelle et institutionnelle

Si la communication directe avec les patients se focalise sur un ou deux temps forts dans l'année, le dialogue entre l'éco-organisme et ses autres parties prenantes s'inscrit dans un rythme différent. Ici encore, la logique multicanal s'impose pour viser l'efficacité maximale. Et le digital joue un rôle croissant, en cohérence avec la transformation numérique qui impacte les entreprises et la société dans son ensemble. En 2013, le site [dastri.fr](http://dastri.fr) s'est imposé comme premier outil de communication et d'influence de l'éco-organisme. Trois ans plus tard, DASTRI s'est lancé sur les réseaux sociaux, une autre façon d'entrer en contact avec ses publics.

### Collectivités locales : points d'étape opérationnels, speed meetings et salons

Avec les représentants des collectivités locales, le dialogue s'instaure à deux niveaux :

- des points d'étape très opérationnels qui sont l'occasion d'analyser la performance sur un territoire donné et de planifier des actions de progrès pour les prochains mois. Une soixantaine de réunions de ce type ont été organisées dans toute la France en 2016 avec les gestionnaires de collecte des collectivités.
- des « plateformes » d'information et de formation qui contribuent à la sensibilisation des collectivités locales. DASTRI a ainsi participé à cinq speed meetings en inter-filières et

PERSPECTIVES  
2017•2022

### Communiquer en local pour réduire encore les accidents en centres de tri

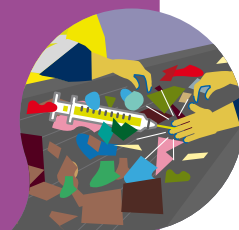
Pour cerner, sur la base d'éléments quantifiés, la problématique de la présence de DASRI perforants dans le circuit des déchets ménagers, en particulier recyclables, DASTRI a adressé en 2016 un questionnaire en ligne aux 279 centres de tri d'emballages ménagers qui opèrent en France :

- 40 % des répondants notent une diminution de la présence des DASRI depuis trois ans pendant que 42 % l'estiment stable.
- 42 % des centres de tri déclarent n'avoir enregistré aucun AES en 2015, soit + 11 points par rapport à 2013.

Le nombre moyen d'AES reste néanmoins stable à 3 AES par an, car la proportion des répondants qui enregistrent « 5 accidents et plus par an » passe de 6 à 12 %. Plusieurs centres, qui font état d'une fréquence d'AES

supérieure à la moyenne, se situent dans des départements prioritaires pour DASTRI au regard de leur taux de collecte.

Suite à cette étude – la première réalisée en France sur le sujet –, Eco-Emballages, qui est membre du comité de pilotage, a publié dans sa newsletter un article incitant les collectivités à renforcer leur communication locale sur le tri des DASRI.



### **La plateforme d'accueil multicanal : un outil au service des pharmaciens**

9 439 demandes ont été réceptionnées en 2016 vs 12 337 en 2015, soit une diminution de plus de 20 % qui montre que les modalités de fonctionnement du dispositif sont désormais mieux connues : 70 % par le canal digital (mail et formulaire contact du site), 30 % par téléphone. Comme en 2015, près de 9 demandes sur 10 émanent des pharmaciens :

- pharmaciens : 85,7 %
- collectivités : 5,5 %
- opérateurs de collecte : 1,8 %
- patients : 1,8 %
- professionnels libéraux de santé : 1,1 %
- autres profils : 4,1 %



### **La sensibilisation des pharmaciens commence à l'université...**

Durant l'année universitaire 2015-2016, des sessions ont été organisées dans 8 facultés pour les élèves de 6<sup>e</sup> année ayant choisi la filière officine. Au total 300 étudiants ont été formés, soit environ 20 % des étudiants. Ce programme est reconduit pour l'année 2016-2017. Autre nouveauté : DASTRI a participé aux Rencontres pharmaceutiques d'été, le rendez-vous estival des étudiants qui réunissait cette année 400 participants.

formé une centaine de personnes. Autres rendez-vous, comme chaque année depuis 2013 : le Salon des Maires et des Collectivités Locales et POLLUTEC.

### **Pharmaciens : sensibiliser les professionnels en activité et les étudiants**

Même approche dans la relation avec les pharmaciens, qui jouent potentiellement un rôle crucial dans l'acculturation des patients à la boîte DASTRI :

- au quotidien, l'éco-organisme met à disposition des parties prenantes une plateforme d'accueil multicanal. Les pharmaciens, qui passent commande auprès de DASTRI pour le réassort en BAA et sont, pour les 2/3 d'entre eux, points de collecte, en sont les principaux utilisateurs.
- en 2016, DASTRI était présent lors de manifestations réunissant pharmaciens et autres professionnels de santé : Congrès National des Pharmaciens, journées d'information organisées par l'Ordre au niveau national (CNOP) ou régional, Congrès Santé Éducation de l'Afdet, Pharmagora, Journée d'échanges de la Fédération des PSAD-Prestataires de Santé à Domicile...
- quant à la sensibilisation des étudiants en pharmacie, initiée en 2015, elle s'est poursuivie en 2016.

### **Adhérents, ARS, Opérateurs : des rendez-vous réguliers**

Adhérents, ARS et opérateurs de collecte constituent trois catégories de parties prenantes très différentes dans leur nature et leur positionnement vis-à-vis de l'éco-organisme. Mais elles partagent une caractéristique commune : le nombre limité d'interlocuteurs concernés favorise le contact avec l'équipe DASTRI.

- l'Assemblée Générale de DASTRI est le temps fort de l'échange avec la cinquantaine d'adhérents que compte aujourd'hui l'éco-organisme. 2016, année de préparation du ré-agrément, a été ponctuée par 2 AG en mars et en juin.
- avec les Agences Régionales de Santé, des points d'étape sont organisés, à l'initiative de l'ARS ou de DASTRI. En 2016, des réunions formelles ont eu lieu avec 11 ARS. La DGS a par ailleurs organisé au cours de la première période d'agrément deux réunions avec l'ensemble des ARS (métropole et outre-mer) et DASTRI.
- enfin, côté opérateurs, le temps fort annuel est la réunion du Comité d'Orientations Opérationnelles, qui passe en revue les divers aspects de la coopération entre DASTRI et ses prestataires de collecte. 2016 a par ailleurs été marquée par le déploiement de 23 sessions de formation pour les personnels en relation directe avec les points de collecte.

# l'équipe et la

DASTRI est une association loi de 1901 à but non lucratif, regroupant l'ensemble des entreprises du médicament et des fabricants et distributeurs de dispositifs médicaux qui mettent sur le marché des produits qui, après usage par les patients en auto-traitement, génèrent des DASRI perforants.

## L'équipe DASTRI

Volontairement réduite, l'équipe DASTRI compte une dizaine de collaborateurs permanents. Elle est animée par Laurence Bouret, qui s'appuie sur un comité de direction où sont représentées les grandes fonctions de l'éco-organisme.



**Laurence Bouret** est Déléguée Générale de DASTRI. Depuis janvier 2013, elle pilote les évolutions de l'éco-organisme au plan stratégique et opérationnel.



**Sébastien Grillet** est Responsable Système d'Informations et Logistique. En étroite collaboration avec les partenaires/prestataires de l'éco-organisme, il assure l'approvisionnement du réseau pharmaceutique en boîtes à aiguilles et le reporting permettant de piloter l'activité et de rendre compte aux autorités de tutelle et aux parties prenantes.



**Camille Joncour** est Responsable Opérations. En étroite collaboration avec les opérateurs de DASTRI, elle travaille au bon fonctionnement de la filière et à l'atteinte des objectifs opérationnels fixés par le cahier des charges d'agrément.



**François-Xavier Heurton** est Responsable Administratif et Financier. Il est l'interlocuteur des adhérents de l'éco-organisme et, à ce titre, pilote notamment la campagne annuelle de déclaration des produits mis en marché.



**Marine Feniou** est Responsable Communication. En relation avec l'ensemble des parties prenantes de la filière, elle définit et met en œuvre la communication de l'éco-organisme.

### L'équipe est complétée par :

**Romain Girard** Référent Opérations  
**Pierre-Étienne Genthon** Référent Communication  
**Laurent Boitel** Pharmacien-référent Santé<sup>1</sup>  
**Marine Lindecker** Assistante Administrative  
**Pierre Ridor** Alternant

Dans les DROM-COM pour lesquels la réglementation nationale s'applique, DASTRI s'appuie sur un facilitateur dans chaque territoire.

1. Après une carrière dans l'industrie pharmaceutique, il apporte son expérience à DASTRI à titre bénévole.



# gouvernance

## La gouvernance

L'association, ré-agrèée par les pouvoirs publics le 27 décembre 2016 pour une durée de six ans, est placée sous la responsabilité d'un Conseil d'administration et d'un Bureau et sous la tutelle de trois ministères.

Ses dirigeants rendent compte régulièrement aux pouvoirs publics et à l'ensemble des représentants des parties prenantes lors des réunions CFREP en formation de filière DASRI.

### Conseil d'Administration et Bureau

Le Conseil réunit 9 administrateurs représentant la diversité des entreprises adhérentes :

Antoine Audry, Président (Medtronic)  
 Jean-Marc Lacroix, Vice-Président (Sanofi)  
 Matthieu Guery, Secrétaire (Novo Nordisk)  
 Dorothee Verdier, Trésorière (Lifescan, groupe Johnson & Johnson)  
 Mazen Elzaabi (LFB-Biomédicaments)  
 Yannick Jegou (Teva)  
 Valérie Peirano (Becton Dickinson)<sup>1</sup>  
 Marie Pené-Marie (Roche Diabetes Care)<sup>2</sup>  
 Timothée Perache (Pfizer)

En 2016, le Conseil s'est réuni quatre fois : 8 mars, 10 juin, 29 septembre et 15 décembre.

Le bureau est constitué de quatre membres : un Président, Antoine Audry, un Vice-Président, Jean-Marc Lacroix, un secrétaire, Matthieu Guery et une trésorière, Dorothee Verdier.

### Ministères de tutelle

L'éco-organisme est placé sous la tutelle conjointe de trois ministères :

- Ministère des Affaires sociales et de la Santé
- Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM)
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales

Le censeur d'État de DASTRI est M. Philippe Debet (ministère de l'Économie et des Finances).

### Commission des filières de responsabilité élargie des producteurs

Depuis 2016, l'instance consultative qui représente les parties prenantes des filières REP est la Commission des filières de responsabilité élargie des producteurs (CFREP). Cette instance se réunit soit en formation transversale, soit en formation dédiée à une filière.

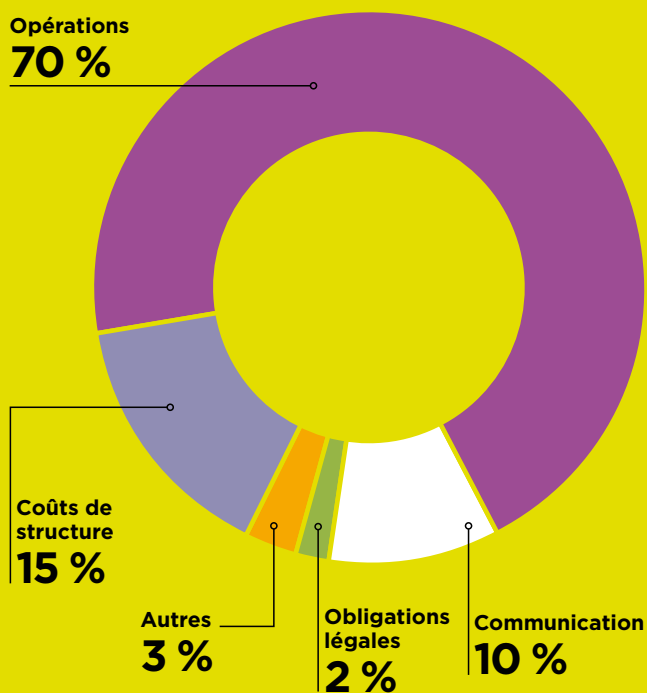
En formation transversale, la CFREP compte une soixantaine de membres – titulaires et suppléants –, répartis en sept collèges représentant l'ensemble des parties. La vingtaine des filières REP se partagent 4 sièges (titulaires et suppléants). DASTRI, représenté par Laurence Bouret, est membre de la CFREP et fait ainsi partie des 8 filières représentées aux côtés de l'État, des producteurs, des élus, des opérateurs, des associations et des organisations syndicales lorsque la Commission siège pour émettre des avis consultatifs sur les orientations communes à toutes les filières REP. La première réunion de la CFREP en formation transversale s'est tenue le 21 septembre 2016.

En formation de filière DASRI, la CFREP compte 18 sièges (titulaires et suppléants) répartis en cinq collèges : État, producteurs, élus, opérateurs de collecte et pharmaciens, associations. Elle s'est réunie pour la première fois le 19 novembre pour rendre un avis sur la demande d'agrément déposée par DASTRI le 31 octobre.

1. Depuis janvier 2017, en remplacement de Stéphane Laroche.  
 2. Depuis juin 2016, en remplacement de Pierre Chavy.

# données financières

Le montant total des cotisations appelé en 2016 s'élève à 8 270 998 euros HT (- 1,9 % vs 2015). 87,1 % de ce montant a été engagé sur l'exercice 2016, soit 7 208 171 €HT.



## Coûts de structure

- salaires
- frais généraux
- prestations RH

## Opérations

- fabrication des boîtes à aiguilles, des caisses carton et des fûts plastique
- opérations de collecte et de traitement
- logistique de distribution des boîtes à aiguilles et des contenants de stockage
- système d'informations

## Communication

Information et sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes : patients, pharmaciens et autres professionnels de santé, collectivités locales et adhérents

## Obligations légales

Commissariat aux comptes, impôts et taxes, dotation aux amortissements

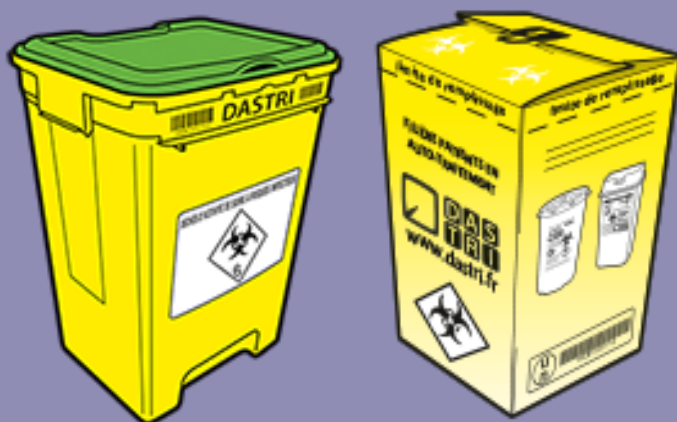
## Autres

Recherche et Développement, expert-comptable, consultants-experts, avocats

## **DASTRI : UN ÉCO-ORGANISME ATYPIQUE**

S'il s'inscrit dans le paysage des filières REP et la vingtaine d'éco-organismes créés en France depuis vingt ans, DASTRI présente plusieurs particularités qui en font un éco-organisme atypique :

- Sa finalité sanitaire prime sur la dimension environnementale, spécificité qu'il partage avec Cyclamed, l'éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des médicaments non utilisés. Car il répond à un enjeu de santé publique : apporter une solution simple et sécurisée aux patients qui produisent des déchets de soins perforants à domicile ;
- S'agissant de déchets à risques infectieux, son objectif est l'élimination et non le recyclage des matières collectées, à la différence de la quasi-totalité des autres éco-organismes ;
- Éco-organisme opérationnel, son mode de fonctionnement est très intégré, à la différence des éco-organismes dits « financeurs » ;
- Son financement est assuré à 100 % par les industries de santé, sans aucune répercussion pour les patients ;
- Organisme à but non lucratif, son statut juridique est associatif.





Espace Hamelin  
17 rue de l'Amiral Hamelin  
75116 Paris

